Haute-Loire BIO
Les Agriculteurs BIO de Haute-Loire

POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

01/08/2017

Contrat territorial du Haut-bassin de la Loire

Cette étude a été réalisée avec le soutien de :

agence de l'eau Loire-Bretagne
Haute-Loire le DÉPARTEMENT
SIKALA

Ce document a été réalisé grâce à une grille d'analyse des territoires appliquée à la zone du contrat territorial du Haut-bassin de la Loire.

Cette grille a permis de recueillir les éléments permettant de juger du potentiel de développement de l'AB sur ce territoire.

Cette étude souligne les freins et développe les leviers envisageables pour le développement de l'AB sur cette partie de la Haute-Loire.

Table des matières

Contrat territorial du Haut-bassin de la Loire 4

AVERTISSEMENTS 4

PLACE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE SUR LE TERRITOIRE 4

Analyse de la répartition spatiale des producteurs bio sur le territoire 4
Dynamisme de l'installation en agriculture biologique depuis 2010 6
Conclusion sur le dynamisme de développement de l'AB 7

SENSIBILITE DES AGRICULTEURS DU TERRITOIRE AU MODE DE PRODUCTION BIOLOGIQUE 8

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES « RUMUINANTS BIOLOGIQUES 10

La filière bovin lait 10
Les filières caprins et ovins lait 15
La filière bovin viande 17
La filière ovin viande 23

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES « MONOGASTRIQUES BIOLOGIQUES »27

Les filières volailles et poules pondeuses 27
La filière porcine 28

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DES « FILIERES VEGETALES » 29

La production de lentilles 29
La production de céréales vendues et autoconsommées 32
Le maraichage, les petits fruits et les PPAM 34

LES OUTILS D'ABATTAGE ET DE TRANSFORMATION EN FILIERE VIANDE BIO 0

LA TRANSFORMATION A LA FERME, LA VENTE EN CIRCUIT-COURT EN FILIERE VIANDE BIO 0

CONCLUSION SUR LE DYNAMISME DES FILIERES BIOLOGIQUES 0

LES AUTRES ACTEURS DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET LEUR IMPLICATION 3

Les lycées agricoles 3
Les CUMA 3
La Chambre d'agriculture de la Haute-Loire 3
Contrôle laitier (Haute-Loire Conseil Elevage), le GDS 4
Conclusion sur le dynamisme des acteurs du développement 4

LE CONTEXTE POLITIQUE DE LA HAUTE-LOIRE ET SON INFLUENCE SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE 6

Les mesures agroenvironnementales (territorialisées et climatiques) 6
Les aides en faveur du développement de l'agriculture biologique 7
Les aides à l'animation agricole pour le développement de l'AB 8
Des projets de territoire encourageant le développement de l'AB 8
L'accès au foncier 9
Un monde associatif dynamique sur le territoire 11
Conclusion le contexte politique 11

LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE DU CONTRAT TERRITORIAL 12

Les captages 12
Les zones vulnérables 12
Les zonages environnementaux 12
Conclusion sur la pression réglementaire 12

LE POTENTIEL LOCAL DE CONSOMMATION 14
Le bassin de consommation du Puy-en-Velay 14
Développement du bio en restauration collective 14
Organisation de l'offre en produits biologiques sur le territoire 14
Conclusion sur le potentiel local de consommation 15

ABREVATIONS

ABCD : Agriculture Biologique Conseil & Développement
AFOCG : Association de Formation Collective à la Gestion
AOP : Appellation d'Origine Protégée
BTS ACSE : Brevet de Technicien Supérieur Analyse Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole
CDA : Chambre d'Agriculture Départementale
CC : Circuit Court
CL : Circuit Long
CEN : Conservatoire des Espaces Naturels
CPIE : Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement
CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
CT : Contrat Territorial
CT HBL : Contrat territorial du Haut-Bassin de la Loire
CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
DASA : Développement Animation Sud Auvergne
DDT : Direction Départementale des Territoires
DJA : Dotation aux Jeunes Agriculteurs
FNAB : Fédération Nationale d'Agriculture Biologique
FRAB : Fédération Régionale d'Agriculture Biologique
GAB : Groupement d'Agriculteurs biologiques
GDS : Groupement de Défense Sanitaire
GIEE : Groupement d'Intérêt économique et environnemental
HLB : Haute-Loire Biologique, association indépendante des producteurs bio de Haute-Loire
MAEC : Mesure Agro-Environnementales et Climatiques
MIL : Module d'Initiative Locale
ODG : Organisme de Défense et de Gestion
PAC : Politique Agricole Commune
PAEC : Plan Agro-Environnemental et Climatique
PAEN : périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels périurbains
PLU : Plan local d'urbanisme
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAGE : Schéma d'Aménagement de de Gestion de l'Eau
SCOT : Schéma de Cohérence Territorial
SDAGE : Schéma Départemental d'Aménagement de de Gestion de l'Eau
SICALA : Syndicat Intercommunal-Communal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents
SAU : Surface Agricole Utile
ZAP : Zone Agricole Protégée
ZV : Zone Vulnérable

Potentiel de développement de l'agriculture biologique

CONTRAT TERRITORIAL DU HAUT-BASSIN DE LA LOIRE

AVERTISSEMENTS

Nous n'avons pas restreint le périmètre de cette étude à celui du contrat territorial du Haut-bassin de la Loire. Des communes non complètement concernées par le contrat ont été prises en compte, c'est le cas des communes des Estables, St Front, Champclause, Montusclat, St Julien de Chapteuil, St Pierre-Eynac, St Germain-laprade, Le Puy-en-Velay, St Christophe-sur-Dolaizon, Seneujols, Le bouchet-st-nicolas, Landos, St Paul de tartas et Pradelles.

Cette étude s'appuie sur :

- L'état des lieux de l'agriculture sur le bassin versant du Haut-bassin de la Loire réalisé par les Chambres d'Agriculture de Haute-Loire et de l'Ardèche : « l'état des lieux agricole »
- L'état des lieux du développement de l'agriculture biologique réalisé en août 2016 par Haute-Loire Biologique
- Une analyse des diagnostics de conversion réalisés sur la zone du CT entre 2015 et 2017 (facteurs favorables et défavorables à la conversion)
- Des enquêtes auprès d'opérateurs économiques intervenants sur la zone du CT et plus largement en Haute-Loire
- Une enquête auprès des agriculteurs conventionnels et bio de la zone du CT
- Des enquêtes auprès d'organismes agricoles

PLACE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE SUR LE TERRITOIRE

Analyse de la répartition spatiale des producteurs bio sur le territoire

Le territoire compte 76[1] agriculteurs bio en 2017. Cela représente environ 17% des fermes biologiques du département de la Haute-Loire.

Cette zone a connu 5 notifications[2] en 2015, 12 en 2016 et 7 en 2017.

Des communes ressortent comme particulièrement dynamiques en termes de nombre de conversions à l'agriculture biologique, c'est le cas du Monastier-sur-Gazeille et de St Front qui comptent 7 producteurs bio. Puis St Martin de Fugères avec 6 producteurs bio et St Germain-laprade où l'on en compte 5. Enfin Chadron et Présailles avec 4 producteurs bio installés sur ces communes.

A l'inverse, des communes comme Cayres et Le Bouchet-st-Nicolas qui comptabilisent plus de 20 exploitations agricoles ayant au moins un îlot PAC sur le CT[3], ne comptent aucune ferme bio. C'est également le cas de

[1] Ce chiffre ne comprend pas les agriculteurs sous mention Nature & Progrès uniquement
[2] Notification à l'Agence bio : il peut s'agir d'installation ou de conversion d'une ferme à l'agriculture biologique
[3] Source : données transmises par le SICALA provenant de la CDA43

communes ayant peu d'agriculteurs (moins de 10 exploitations ayant au moins un îlot PAC) comme Costaros, Moudeyres, Vielprat, St Arcons de Barges, St Paul de Tartas, Pradelles.

On remarque donc que des communes ayant un dynamisme agricole équivalent en termes de nombre d'exploitations, Le Monastier-sur-Gazeille et Cayres, par exemple, ne présentent pas du tout le même dynamisme vis-à-vis du développement de l'agriculture biologique. Cette réflexion s'applique à d'autres cas.

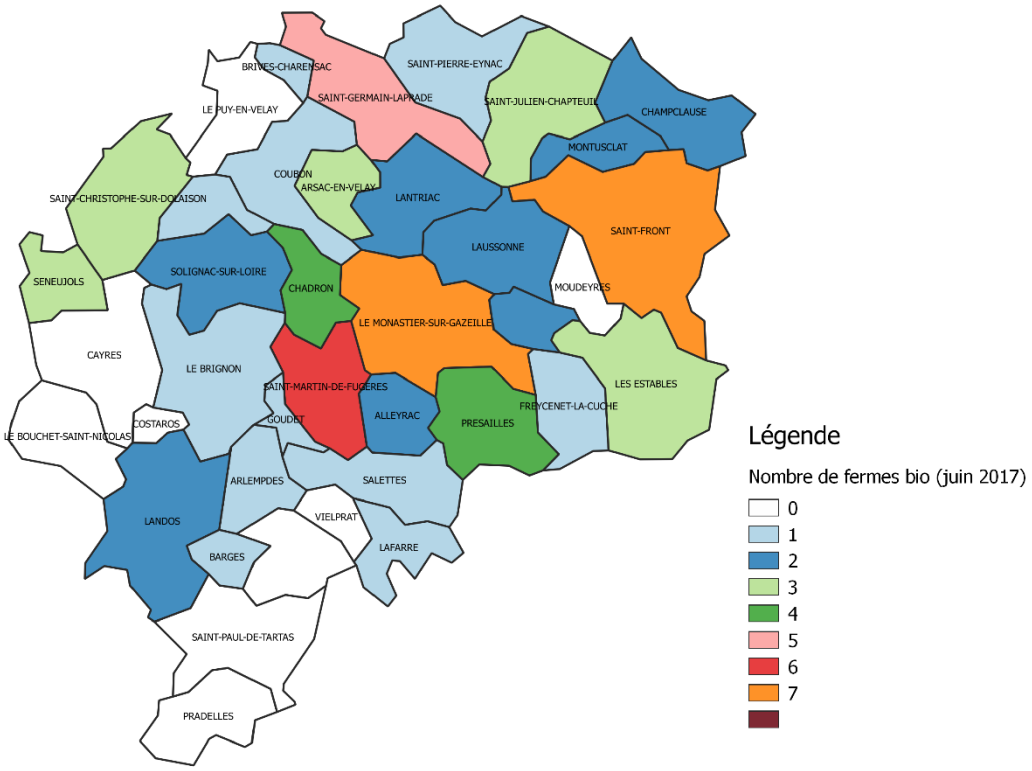

FIGURE 1 : NOMBRE DE PRODUCTEURS BIO SUR LA ZONE D'ETUDE

Les fermes de références et de démonstration

Les ***fermes de références*** sont des fermes suivies par les ingénieurs du réseau des Chambres d'Agriculture en lien avec l'Institut de l'élevage. Elles permettent de recueillir des références afin d'éditer des cas-type et surtout d'aider les conseillers dans leur métier auprès des agriculteurs. Sur la zone du CT, deux fermes biologiques sont ou ont été dans ces dernières années des fermes de référence suivies par la CDA43 : une ferme en bovins lait à St Martin de Fugères et une ferme en production d'agneaux bio à Salettes.

Les ***fermes de démonstration*** sont des supports de vulgarisation des pratiques bio du réseau des Groupements d'Agriculture Biologique. Elles sont utilisées dans le cadre d'évènements tel que « *la quinzaine de l'AB* » mais également pour toutes autres portes ouvertes réunissant des producteurs conventionnels en réflexion, des producteurs bio ou des étudiants en agriculture. Sur la zone du CT, Haute-Loire Biologique dispose de deux fermes de démonstration, une ferme en bovin allaitant et porc avec transformation à la ferme au Brignon et une ferme en bovin lait à Arlempdes (avec projet de transformation).

Dynamisme de l'installation en agriculture biologique depuis 2010

Des disparités au niveau de la déprise agricole

D'après l'état des lieux agricole, la diminution du nombre d'exploitations sur le secteur du contrat territorial est de -40% depuis 1988, « *cette diminution est inférieure à celle du département sur la même période* ». Elle s'est accompagnée d'une baisse de la SAU (-3%), d'une baisse de la main d'œuvre des exploitations (-50%), et d'une diminution des cheptels (-9%). Par contre on note une augmentation des terres labourables sur les communes du CT appartenant à la communauté de communes de Cayres-Pradelles (+15%).

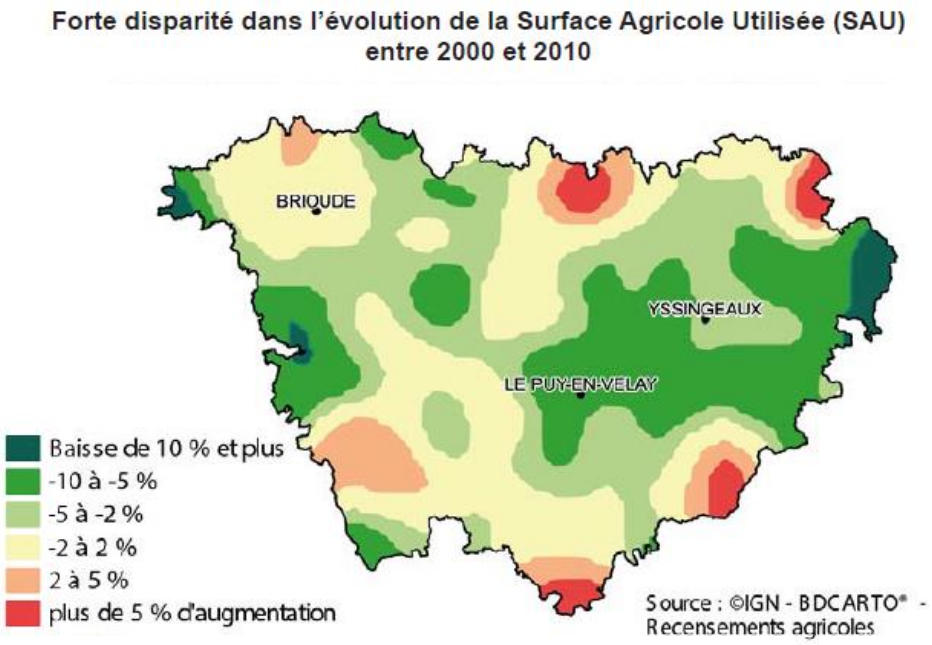

Source : AGRESTE Auvergnes Rhône-Alpes Analyse n°8, janvier 2017

Le renouvellement des exploitants : le défi de demain

D'après une étude territoriale réalisée par AGRESTE (2017), la part des agriculteurs concernée par la transmission et déclarant ne pas avoir ou ne pas connaître de successeur est la plus élevée en Haute-Loire à l'échelle de la Région Auvergne Rhône-Alpes (77% contre 69%). Ainsi on peut lire que « *les exploitants issus du baby-boom de la fin de la seconde guerre mondiale arrivent à la retraite. Les départs vont s'amplifier dans les prochaines années et le renouvellement des exploitants devient crucial* ».

L'installation en agriculture biologique en Haute-Loire

Sur 48 dossiers de DJA en 2016[4], 10 concernaient des projets d'installation en Agriculture Biologique (ou transmission avec conversion de la ferme). L'installation en bio concernerait donc environ 20% des dossiers DJA en Haute-Loire.

Au niveau de l'Auvergne, le constat est clair « *Les transmissions en cadre familial reculent et, il est complexe de transmettre hors cadre familial* » (Marion Perez, 2016). Or 2/3 des projets d'installation en agriculture biologique se font dans un contexte d'hors cadre familial (Terre de lien, 2015). Se poseront de plus en plus

[4] D'après le point info installation transmission de la Chambre d'Agriculture de Haute-Loire

des questions concernant l'adéquation entre l'offre et la demande pour pérenniser le foncier biologique en Auvergne.

D'après Magalie Blot de Terres de Lien Auvergne, le principal frein à l'installation en agriculture biologique vient de cette inadéquation entre l'offre (cédant) et la demande (porteur de projet). Les cédants aimeraient transmettre leur ferme en préservant l'intégrité des surfaces et la production originelle qui est classiquement un élevage de gros bovins. Or d'après une enquête réalisée par TdL (Marion Perez, 2016), 55% des porteurs de projets bio Auvergnats souhaitent s'installer en productions de petites cultures (SAU<10ha).

Selon Magalie Blot, les porteurs de projet en agriculture biologique hors cadre familial définissent souvent des projets « trop petits » en termes de surfaces, ils manquent de réseau et de confrontation au métier.

L'étude réalisée par Terres de Lien (Marion Perez, 2016) identifie plusieurs pistes d'actions pouvant être mises en œuvre dans les territoires pour faciliter la transmission du foncier bio. Les acteurs du développement territorial doivent prendre en considération cette question s'ils souhaitent enrayer une déprise agricole ou maintenir le foncier bio.

Conclusion sur le dynamisme de développement de l'AB

Le sentiment d'être faiblement entouré de producteurs en agriculture biologique est faible d'après les résultats de l'enquête réalisée par Haute-Loire bio auprès des agriculteurs du territoire : seulement 4 producteurs conventionnels sur 42 ont identifié ce frein dans l'enquête réalisée par Haute-Loire Biologique au cours de l'été 2017. L'un d'entre eux se trouve pourtant sur la commune de St Martin de Fugères que l'on peut classer dans les communes ayant un bon dynamisme en AB.

On pourrait penser que les producteurs des communes ne comptant aucun producteur bio se désintéressent totalement de ce mode de production. Il semblerait que ce ne soit pas le cas, car sur les 42 producteurs conventionnels ayant répondu à l'enquête de Haute-Loire bio, 12 ont leur siège d'exploitation sur l'une de ces communes (dont 5 sur la commune de Cayres).

Plusieurs études ont déjà démontré l'existence de phénomènes d'agglomération spatiale dans le développement de l'agriculture biologique (Allaire, 2014 ; Gautier, 2014). Cependant, les facteurs amenant à cette agglomération spatiale et la création de « clusters bio » ne sont pas simples à déterminer et peuvent varier selon l'échelle d'étude d'un territoire et la temporalité.

Atouts du territoire	Le territoire compte des communes avec plusieurs producteurs bio : un réseau est déjà existant et il est possible de s'appuyer sur celui-ci pour développer l'AB. Sur des communes ne comptant à ce jour aucun producteur bio, on note un intérêt pour le mode de production biologique (enquête HLB-juillet 2017)
Limite et freins	Certaines communes (Cayres, le Bouchet-st-Nicolas, Costaros, Vielprat, st-arcons de barges, St Paul-de-tartas, Présailles, Moudeyres) ne comptent aucun producteur bio.
Orientations, actions à développer	L'AB pourrait se développer sur l'ensemble des communes concernées par le contrat territorial même sur les communes avec une densité faible voire nulle en producteurs bio, à condition d'informer et d'accompagner les **producteurs se posant des questions mais n'ayant pas toujours le temps de rechercher les réponses par eux-mêmes (journées d'infos, journées d'échanges, diagnostic de conversion…)**

SENSIBILITE DES AGRICULTEURS DU TERRITOIRE AU MODE DE PRODUCTION BIOLOGIQUE

Haute-Loire Biologique a mené en juillet 2017 une enquête auprès des 534[5] agriculteurs du territoire afin d'évaluer leur sensibilité au mode de production biologique.

Le profil des répondants

42 producteurs conventionnels ont répondu à l'enquête. Il s'agit pour l'essentiel (33) de producteurs de bovins, lait et/ou viande avec parfois un atelier complémentaire de volaille de chair ou poules pondeuses, une production de veaux gras. Seulement cinq producteurs d'agneaux sur les 42 réponses et un producteur de porcs plein air. Enfin 6 fermes ne produisent plus que des céréales et des fourrages et conservent quelques bêtes (chevaux, bovins…).

Intérêt des répondants pour le mode de production biologique

Les agriculteurs ayant répondu à ce questionnaire montrent quasiment tous un certain intérêt pour le mode de production biologique. C'est ce que nous révèlent les réponses à la question 14 du questionnaire.

14. Seriez-vous :		
Favorable dans un délai assez rapide à envisager une conversion bio	7	17%
Favorable dans un délai plus long	5	12%
Interrogatif : ni pour ni contre, j'ai besoin de plus d'infos	25	60%
Non répondu	5	12%

Il y a donc un intérêt pour ce mode de production sur le territoire. Certains producteurs souhaiteraient étudier une possible conversion dans un délai court (7) ou un peu plus long (5). La majorité des répondants reste cependant interrogative vis-à-vis d'une conversion à l'AB (25).

Les principales motivations à une conversion à l'AB

62% des répondants pensent être « *techniquement proche du bio* », ce qui en fait la première motivation technique citée par les répondants (Annexe 1). Au niveau motivation économique, c'est l'objectif de « *mieux valoriser ses productions* » qui est le plus cité, suivi de celui de « *répondre à la demande des consommateurs* ». Comme autre type de motivation, les répondants ont cité l'importance « *de préserver la santé humaine et de ne plus utiliser de produits chimiques* » et de « *produire de la qualité pour le consommateur* ».

Les principaux freins à une conversion à l'AB

« *La gestion des adventices de cultures* » et « *le manque d'autonomie fourragère* » sont les deux freins techniques qui ressortent comme les plus importants parmi les 9 propositions du questionnaire. Suivent de près « *le manque d'autonomie alimentaire* », « le manque de repères techniques », « l'absence de terres labourables » et « les craintes sur la gestion sanitaire des animaux ». Au niveau des freins économiques, « *le coût des intrants en AB* » est cité par plus de la moitié des répondants, « *les craintes sur l'avenir des aides à l'AB* » apparaissent également comme un frein important des projets de conversion.

L'aspect réglementaire de l'AB suscite aussi des craintes qui peuvent se transformer en freins chez une partie des producteurs ayant répondu à l'enquête : « *craintes de contrôles supplémentaires en bio* » et « *craintes*

[5] D'après le listing fourni par la DDT43, ne contient pas les agriculteurs ayant moins de 10ha sur le CT. Parmi ces 534 producteurs, on trouve bien-sûr des producteurs certifiés AB.

quant aux possibles évolutions du cahier des charges AB ». Cependant les freins réglementaires sont souvent être liés à une méconnaissance du cahier des charges à l'agriculture biologique et à son application concrète. Cette remarque est confortée par le fait que 48% des répondants aspirent à recevoir davantage d'informations sur la réglementation AB.

Enfin sur 42 réponses, 15 producteurs affirment qu'ils préfèrent être en agriculture raisonnée plutôt qu'en agriculture biologique mais ils sont tout de même :

- 13 sur les 15 à répondre à la question 14 sur un éventuel projet de conversion
- 11 sur les 15 à répondre à la question 13 concernant leurs besoins d'informations et d'accompagnement pour réfléchir à une conversion à l'AB.

Les besoins en informations et accompagnement pour réfléchir à son projet de conversion

13. Quels seraient vos besoins d'information / d'accompagnement pour réfléchir à une conversion à l'AB ?	**Nb de réponses**	**%**
Information sur les démarches	18	43%
Information sur la réglementation	20	48%
Information sur les aides Bio	20	48%
Visites d'exploitations Bio	8	19%
Diagnostic de conversion	19	45%
Journée d'échanges entre producteurs	6	14%
Journée d'information sur les filières	8	19%
Formations techniques	13	31%
Démonstrations techniques	11	26%
Expérimentation	7	17%
Autre	1	2%
Non répondu	7	17%

Le tableau ci-dessus nous oriente sur le type d'accompagnement recherché par les producteurs intéressés par le mode de production biologique :

1- Ils sont **avant tout en recherche d'informations** concernant la réglementation AB, les aides à l'AB et les démarches liées à la conversion
2- **Le diagnostic de conversion est l'outil le plus plébiscité** devant d'autres formes d'accompagnement
3- Les formations techniques et les démonstrations sont également des moyens identifiés par les producteurs comme pouvant les aider à réfléchir sur leur projet de conversion de leur exploitation.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES « RUMINANTS BIOLOGIQUES

La filière bovin lait

D'après l'état des lieux réalisé par la CDA43, l'agriculture est essentiellement représentée sur ce territoire par des fermes possédant des vaches laitières, l'élevage bovin laitier est présent dans 56% des exploitations (245 exploitations ayant au moins 10 vaches laitières, et 60 exploitations mixtes bovins lait et viande sur 538[6]). On note la volonté de développer une image de marque de lait de « montagne » produit à l'herbe[7].

Au niveau des élevages bio, on en trouve 25 au total sur l'ensemble du CT côté Haute-Loire.

Depuis la vague de conversion de 2016, on observe un développement de la conversion d'élevages de bovins lait sur des secteurs encore dépourvus d'élevage laitier bio, notamment sur la commune de St Front avec 3 fermes en conversion ainsi que sur la commune de Présailles (1 ferme). Ces fermes se trouvent dans des conditions particulièrement rudes, ce sont des systèmes 100% herbe, très dépendants des achats extérieurs de concentrés. Bien souvent elles disposent également d'une étable entravée ne facilitant pas non plus une conversion à l'AB.

Les principaux opérateurs collectant du lait bio sur une partie ou la totalité du CT HBL

- Le groupe SODIAAL (SODIAAL Sud-Ouest) basée à Brioude
- L'entreprise GERENTES basée à Araules, principal collecteur de la partie Mézenc
- BIOLAIT (collecte 100% bio)

Perspectives de ces collecteurs vis-à-vis du développement de l'agriculture biologique :

Collecteur	Etat du développement de l'AB	Perspectives
SODIAAL Sud-Ouest Jean-Paul Pietri (Sodiaal Sud-Ouest)	L'entreprise ne collecte pas sur l'ensemble de la zone couverte par le CT (pas sur le secteur du Mézenc) Sur l'ensemble de la région Auvergne, Sodiaal Sud-Ouest a atteint ses objectifs de collecte de lait bio fixés dès fin 2015 (28 millions de litres)	L'entreprise est toujours ouverte à de nouveaux projets de conversion dans les zones qu'elle collecte déjà. Les débouchés en lait bio de l'entreprise sont toujours en progression. Elle informe ses producteurs des possibilités de produire du lait bio via les factures de lait ou son site-internet. Des accords tripartites sont parfois envisagés avec certaines entreprises laitières n'ayant pas développé une collecte de lait bio (ex : Savencia, Coopal)
GERENTES Didier Gerentes	Collecte à venir de 1.5 millions de litres de lait bio (conversion au printemps 2016 des fermes)	Accepte les demandes de conversion de ses propres producteurs seulement. L'enquête agriculteurs réalisée par HLB confirme la réflexion de quelques producteurs pour une potentielle conversion à l'AB. Gérentes souhaite réaliser un développement progressif, prendre le

[6] 10 UGB et plus

[7] Dans l'enquête auprès des agriculteurs du territoire réalisée par Haute-Loire Bio, une ferme récemment convertie mentionne que l'image « naturel » du produit de « montagne » associée unilatéralement dans l'esprit du consommateur à l'herbe concurrence le produit de « montagne biologique ». Dans ces zones montagneuses, cet aspect peut être un frein au passage à l'AB de plusieurs fermes laitières qui transforment ou qui en ont le projet.

		temps de créer ses gammes de produits bio. Objectif de 3 millions de litres de lait bio à moyen terme
BIOLAIT (Olivier Mouton administrateur)	Une dynamique faible depuis le début de l'année 2017 en termes de rencontres avec des éleveurs de Haute-Loire La collecte Biolait est bien assurée en Haute-Loire ce qui n'est pas le cas dans d'autres zones en France. Biolait développe donc plus d'efforts de recherche de nouveaux adhérents dans d'autres départements. Une dizaine d'adhérents sur la zone du CT	Biolait répond aux sollicitations de producteurs. Biolait peut organiser des journées d'information en partenariat avec les organismes agricoles locaux à la demande.
Laiterie Carrier	La laiterie collecte du lait de vache bio sur le plateau ardéchois (secteur Mont Gerbier de Jonc et Coiron). On trouve également des producteurs conventionnels collectés en Haute-loire (enquête agriculteurs HLB).	D'après l'enquête agriculteur, cette laiterie serait favorable à la conversion des agriculteurs lui en faisant la demande

La transformation du lait de vache sur le territoire

L'état des lieux agricole indique une faible présence de la transformation du lait de vache sur ce secteur de la Haute-Loire[8].

La filière bovin lait de ce territoire ne bénéficie pas de produits transformés sous label tels que ceux existants dans le Cantal et le Puy-de-Dôme (AOP : bleu d'Auvergne, Cantal, Fourme d'Ambert, Saint Nectaire, Salers).

Par contre un projet d'AOP est en cours pour le fromage aux Artisous (43 producteurs sur l'ensemble du département de la Haute-Loire).

La municipalité d'Alleyrac avait pour projet en 2016 de créer un atelier de transformation du lait qui pourrait bénéficier aux producteurs de la commune et de ses environs. Ce projet a été porté par la maire de la commune Nadine Legaz et soutenu par la Région Auvergne Rhône-Alpes. Certains producteurs convertis récemment à l'agriculture biologique sur ce secteur semblaient intéressés par le projet lors des enquêtes effectuées pour l'état des lieux de l'AB (Haute-Loire Bio, 2016). Ce projet démontre que les collectivités de ce territoire cherchent à maintenir le tissu agricole dans une situation de crise pour l'élevage laitier.

Sur les 24 producteurs laitiers bio de la zone, seulement 4 transforment une partie ou la totalité de leur lait. Une ferme a un projet de transformation en cours.

Les contraintes techniques liées au mode de production ou à la structure des exploitations de la zone du contrat territorial du Haut-bassin de la Loire

[8] Le nombre de fermes ayant un atelier de transformation du lait n'est pas mentionné

En 2015 comme en 2016, toutes les fermes sur la zone du CT accompagnées par les réseaux CDA43 et Haute-Loire Bio qui avaient un projet de conversion en système bovins lait ont fait le pas du passage à l'agriculture biologique. Essayons de comprendre quels étaient les facteurs favorables et défavorables à leur projet afin d'identifier les freins et les leviers d'un passage à l'AB pour les fermes de ce territoire.

En 2015, deux fermes ayant un atelier bovin lait ont été accompagnées par la CDA43 et Haute-Loire Biologique et se sont convertis à l'agriculture biologique. Une des fermes comptait déjà un autre atelier en agriculture biologique (œufs bio) et la seconde projetait la création d'un atelier en viande bovine allaitante avec une double valorisation Fin gras et AB. Ces deux conversions s'inscrivaient dans des projets d'installation d'un associé avec création de GAEC.

Voici les facteurs favorables et défavorables aux projets de conversion tels qu'ils avaient été mentionnés dans les rapports de diagnostic de conversion :

Facteurs favorables	Facteurs défavorables
N'utilise plus d'engrais chimiques et de pesticides depuis plus de trois ans Fertilisation non limitante grâce aux fumiers de volaille **Pâturage** des VL largement utilisé Pas de problème de qualité du lait	**Entrave** des jeunes génisses / génisses à l'**attache.** **Limite en fourrage** (achat de maïs ensilage) **Charges importantes en achat de concentrés/aliments** (manque d'autonomie). Certaines pratiques de soins à revoir par rapport au cahier des charges de l'AB (antibiotiques, déparasitage systématique…) Problème de rats taupiers **Surface limitante** (impact sur la production des vaches). Ambiance du bâtiment : problème de circulation et d'aération

En 2016, sept fermes ayant un atelier un bovin lait ont été accompagnées par la CDA43 et Haute-Loire Biologique et se sont convertis à l'agriculture biologique.

Voici les facteurs favorables et défavorables aux projets de conversion tels qu'ils avaient été mentionnés dans les rapports de diagnostic de conversion :

Facteurs favorables	Facteurs défavorables
Motivation du producteur pour le mode de production AB Un collecteur en recherche de lait bio **Excédentaire en fourrages** **Utilisation limitée voire très limitée d'engrais** **Capacité de pâturage déjà bien exploitée** (35, 36 ou 40 ares de pâturage au printemps) **Charge en concentrés limitée** (171 - 220g/L de concentrés)	Robot de traite : peu de sortie des vaches **Charge en concentré élevée** (300 - 430g/L) **Attache** des génisses (demande de dérogation et respect de cette dérogation) **Pas d'excédent fourrager** (besoin d'adapter les effectifs) Astreinte lourde (1 UTH) Dépendance totale pour les concentrés et la paille

Concentré fermier aux génisses Fumière couverte	

Les facteurs défavorables

Cette première analyse montre tout d'abord que malgré des facteurs structurels qui pourraient apparaître comme des freins très importants pour une conversion à l'AB comme l'attache des animaux, certains producteurs décident tout de même d'engager une conversion.

Dans le cas de l'attache, l'éleveur peut considérer qu'il peut prendre le risque d'une conversion étant donné qu'il existe toujours une dérogation au règlement AB pour l'attache des bovins. Cependant, l'éleveur prend ce risque en toute connaissance de cause et doit se plier à l'obligation de sortie des animaux à l'attache deux fois par semaine lorsque les conditions le permettent. Dans les différents cas cités ci-dessus, ce sont les génisses qui se trouvent être à l'attache et non les mères.

Bien que des éleveurs ayant des animaux à l'attache ont fait le pas du passage à l'agriculture biologique en élevage laitier sur la zone du CT, l'attache constitue tout de même un frein très important à la conversion en AB. D'autant plus pour des éleveurs dont les vaches <u>et</u> les génisses sont à l'attache.

Une autre problématique rencontrée par une partie des fermes de ce territoire (notamment sur les zones où la surface en herbe dans la SAU approche les 100%) est une dépendance importante voire totale à l'achat de concentrés avec parfois des niveaux de concentrés distribués très élevés.

Enfin certaines fermes semblent être avant même le passage à l'agriculture biologique, déjà contraintes par une autonomie fourragère non assurée.

Ces deux facteurs défavorables (manque d'autonomie fourragère et niveau de concentrés élevé dans les rations) correspondent aux freins techniques et économiques identifiés par les producteurs conventionnels dans l'enquête réalisée par HLB.

Ces freins peuvent être levés par des adaptations structurelles et/ou techniques des fermes : diminution du nombre de mères, reprise/échange de terres, meilleure valorisation des prairies, amélioration du pâturage, modification de l'assolement…

Ces modifications nécessitent un état des lieux et une réflexion globale du fonctionnement de la ferme ainsi qu'une remise en cause. Les éleveurs dans cette situation doivent être prêts à accepter et réaliser ces changements.

Les facteurs favorables

Certaines fermes conventionnelles du territoire possèdent déjà des facteurs favorables à une conversion à l'agriculture biologique : une faible voire une absence d'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse, des apports modérés d'engrais azotés, une bonne autonomie fourragère, une bonne valorisation de l'herbe par le pâturage (Annexe 2).

Le passage en agriculture biologique repose sur l'équilibre qui s'instaure entre les facteurs favorables et défavorables en lien avec la capacité de la ferme à sublimer ces facteurs favorables et surmonter les freins.

Perspectives de développement

Les opérateurs de la filière lait bio de vache sont en recherche de volumes supplémentaires de manière générale. Le débouché n'apparait donc pas comme une problématique dans cette filière. Une vingtaine de producteurs laitiers ont répondu à l'enquête de Haute-Loire biologique, ce qui montre un certain intérêt pour ce mode de production. Les producteurs doivent être informés et accompagnés dans leur projet collectivement et/ou individuellement afin de lever les freins à une conversion.

Cependant, les organismes accompagnant les conversions ont remarqué en cette fin d'année 2017, un plus faible nombre de conversions dans la filière lait comparé à l'année 2016. Cela s'explique par une amélioration de la conjoncture pour la filière lait conventionnelle et un effet négatif de l'annonce de l'Etat concernant les aides au maintien (désengagement de l'état).

Les filières caprins et ovins lait

D'après l'état des lieux agricole, ces deux filières sont peu, voire pas (ovins lait), développées en Haute-Loire. Il existerait « *une douzaine d'élevage caprin de petite taille* » dont « *1 gros élevage de 500 chèvres avec vente de caillé (vente auprès de GERENTES)*. Au niveau des producteurs bio recensés par Haute-Loire Biologique sur ce territoire, on trouve :

- Une conversion récente en caprins lait sur St Front (60 chèvres)
- Un producteur caprin bio à Chadron, en bio depuis 2010 (vente en circuit-court)
- Une conversion ou installation en caprins en 2017 à St Martin de Fugères (ferme diversifiée)
- Un projet d'installation en chèvre sur St Front et un autre sur Moudeyres (2016)
- Un producteur bio à Presaille, en bio depuis 2010 en caprins et petits fruits (vente en AMAP)
- Une ferme avec un atelier d'ovins lait à St Julien-Chapteuil (vente à des particuliers)

Les opérateurs collectant du lait de brebis ou de chèvre bio

- L'entreprise GERENTES basée à Araules, ne collecte que du lait conventionnel de chèvre et brebis
- La fromagerie du Val d'Ormèze, basée à Guilhoc-sur-Ormèze (07), collecteur 100% bio de lait de chèvre et brebis

Perspectives de ces collecteurs vis-à-vis du développement de l'agriculture biologique :

Collecteur	Etat du développement de l'AB	Perspectives
GERENTES Didier Gerentes	Pas de collecte de lait de chèvre ou brebis bio	
La Fromagerie du Val d'Ormèze	Depuis plusieurs années cette fromagerie cherche à concrétiser des achats de lait bio. Elle rencontre des difficultés à trouver du lait bio de chèvre et surtout de brebis localement (approvisionnement en lait de brebis bio en majorité dans l'Aveyron) Reprise de la fromagerie du Mazet St Voy et aménagement en cours de celle du Val d'Ormèze. Production de fromages et de lait embouteillé (chèvre et brebis)	En développement : 10 000 litres de lait, de chaque espèce, transformés par semaine. Objectif de 15 à 20 000L par espèce. Zone de collecte non précisée

Le profil des producteurs collectés ou qui pourraient être intéressés par la collecte de la fromagerie du Val d'Ormèze :

- Des producteurs en projet d'installation, la collecte assurant un débouché en parallèle d'un possible développement de la transformation
- Des producteurs d'ovins viande souhaitant se diversifier avec un atelier en ovins lait ou souhaitant arrêter la production d'agneaux conventionnels pour des raisons notamment économiques

Les contraintes techniques liées au mode de production ou à la structure des exploitations de la zone du contrat territorial du Haut-bassin de la Loire

Depuis 2015, aucun producteur ayant un projet en caprins ou ovins lait n'a été accompagné dans sa conversion par la CDA43 ou Haute-Loire Biologique. Nous n'avons donc aucune référence sur les difficultés techniques, économiques, structurelles dans le contexte de la Haute-Loire.

Cependant, une étude réalisée dans les Pays de la Loire pour un projet de développement de la filière caprins lait bio peut amener des pistes de réflexion (CRAPL, 2016). Comme dans ce projet, le développement des filières caprins et ovins lait bio nécessiterait une forte volonté et un travail de partenariat entre les organismes de développement agricole, les opérateurs économiques et les associations de producteurs (Haute-Loire bio…).

Deux éleveurs caprins en agriculture biologique, ont répondu à l'enquête agriculteurs de HLB. Tous les deux mentionnent une problématique d'adaptation à la réglementation AB. Il s'agit pour les élevages caprins et ovins, de la mise en œuvre de la sortie des jeunes animaux sur des aires d'exercice. Autres problématiques évoquées par un des éleveurs : l'absence de valorisation des cabris qui « partent en conventionnel » ; le manque de débouchés en circuit-court ; le manque d'intérêt de sa clientèle pour la provenance et la labellisation AB ou non des fromages qu'elle achète.

Perspectives de développement

Le territoire compte peu de producteurs de chèvres et d'ovins lait. Historiquement, l'élevage d'ovins lait est absent de la Haute-Loire. Il y aurait pourtant des perspectives de développement étant donné le souhait de la fromagerie du Val d'Ormèze de trouver en Haute-Loire un approvisionnement auprès de producteurs de lait de chèvre et brebis bio.

Les produits à base de lait de brebis et de lait de chèvre bio ont le vent en poupe. D'autres projets de collecte sont en train d'émerger en France portés par des producteurs et des opérateurs. Les producteurs bio tentent de structurer les collectes c'est le cas de producteurs en Lorraine avec l'entreprise Biodeal, de l'association des producteurs de lait de chèvre bio avec l'entreprise La Lémance, du GIE Lait Bio Pays de la brebis dans l'Aveyron.

La filière bovin viande

D'après l'état des lieux agricole, sur 538 exploitations ayant 10 UGB et plus sur la zone du CT, 208 ont un atelier de vaches allaitantes (associé parfois avec des ovins (33), des caprins (5), des porcs (1)) et 60 exploitations détiennent des bovins lait et viande. Le bovin allaitant est donc présent dans près de 49% des exploitations du territoire.

Pour l'agriculture biologique on retrouve des bovins allaitant (Aubrac, Salers, Limousine) dans 44% des fermes bio de la zone ce qui est plus élevé que pour les vaches laitières (32%). Mais il y a de fortes disparités en termes d'effectifs de quelques bêtes à près de 70.

Les collecteurs en filière longue

- **Biovie**, abattage à Brioude
- **SICABA**, abattage à Bourbon l'Archambault
- **Groupe SICAREV**, abattage à Puygrenier et Saint-Etienne
- **Languedoc Lozère Viande**, abattage à Marvejols
- **UNEBIO**, abattage à Puygrenier

Perspectives de ces collecteurs vis-à-vis du développement de l'agriculture biologique :

Collecteur	Etat du développement de l'AB	Perspectives
Biovie (100% bio) Pascal Faurisson	Collecte sur Auvergne, Nièvre, Aveyron, Creuse : 600 gros bovins par an dont 300 génisses 500 veaux (R et +,3,2)	Recherche de races rustiques en allaitants *Ne recherche pas de boeufs*
SICABA Olivier Melloux	Un marché de la viande bio en forte progression mais une concurrence également en pleine expansion notamment de produits bio à bas prix. Des besoins non couverts par la production. Des problématiques de saisonnalité, de qualité.	En recherche de : -Génisses, bœufs, vaches Race à viande (salers, aubrac, limousin, charolais) ou mixte (pour la filière steack-haché) -veaux rosé (6 à 6.5 mois, coul 3, 150 à 170kg) pour la restauration collective -veaux de lait (4 à 4.5 mois) pour la boucherie de détail Tendre vers un étalement de la production pour pouvoir répondre aux demandes des opérateurs (bouchers, restauration collective…)
Groupe SICAREV Actis Bovin : Lucie Roux Alexandre Vial	Collecte par **la coopérative du Mézenc** (groupement de producteurs) Forte progression des abattages de bovins bio depuis le dernier trimestre 2016 (+60%). Essentiellement des réformes laitières.	En capacité d'abattre davantage de gros bovins bio (pas de limite pour le moment), réformes laitières et vaches à viandes.

	80% des gros bovins bio partent en filière steak haché. Développement d'une filière veaux de boucherie bio depuis l'automne 2016. 5 éleveurs sur la zone du CT	Développement de ses débouchés en bio notamment sur le veau (Couleur 3, conf : au moins O+)
UNEBIO (100% bio) Eric Marchand Myriam Loloum	Evolution de +18.5% en tonnage entre 2015 et 2016 (viande bio). Tous leurs circuits de distribution enregistrent des augmentations importantes (+53% en magasins spécialisés, +24% en boucheries, +16% en GMS, +3% en RHD) Collecte de veaux bio auprès de 27 éleveurs en Haute-Loire. Collecte sur tout le département de Haute-Loire et principalement dans le nord.	En recherche d'éleveurs de bovins bio (laitiers ou allaitants). Projet de développement d'un réseau de boucherie 100% bio dans l'Est de la France.

Un autre opérateur collectant en Haute-Loire, Languedoc Lozère Viande n'a pas été enquêté.

L'avis des collecteurs sur les difficultés rencontrées par la filière bovin bio

Les principales difficultés de la filière viande bovine bio citées par UNEBIO : « *La finition des bovins allaitants, la technicité pour la production de veaux bio, et la visibilité sur les volumes à venir suite aux « vagues » de conversion de 2015/2016* »

Le témoignage d'un éleveur bio de Haute-Loire sur les difficultés de commercialisation dans cette filière (Annexe 3) notamment sur l'incertitude de ramassage des animaux.

<u>Le Fin gras du Mézenc</u>

Comme précisé dans l'état des lieux agricole, un certain nombre d'exploitations en bovins allaitants produit des broutards maigres voués à l'export et sécurise cette filière incertaine en engraissant des génisses pour la filière Fin gras du Mézenc.

Nombre d'opérateurs engagés en AOP Fin Gras du Mézenc en décembre 2015 (source INAO)

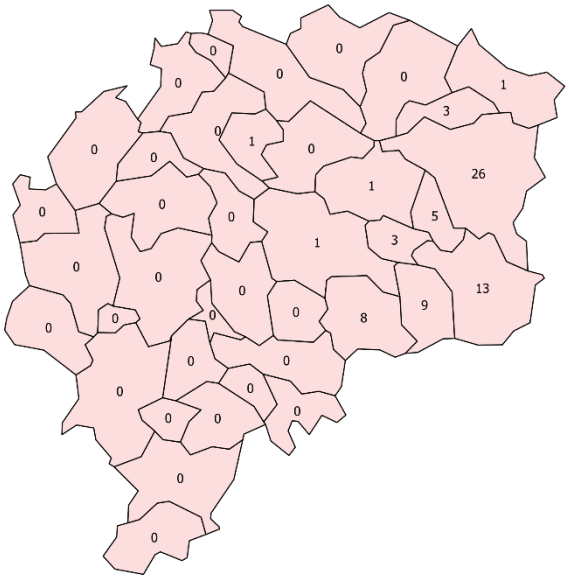

La filière AOP Fin gras du Mézenc compte 59 producteurs en Haute-Loire sur un territoire situé à plus de 1100 mètres d'altitude autour du Mont Mézenc. Sur le contrat territorial du Haut-bassin de la Loire, les exploitations élevant des génisses Fin Gras se concentrent essentiellement sur les communes des Estables et de St Front.

Jusqu'à présent, il n'existait pas de double valorisation AOP fin gras et AB. Cependant, quelques producteurs de génisses Fin Gras ont récemment converti leur exploitation à l'agriculture biologique. Il s'agit de fermes spécialisées en bovins viande ou mixte avec un atelier en bovin lait. C'est parfois, le contexte de l'élevage laitier qui a motivé la conversion entrainant par la même celle des bovins viande[9]. Certains éleveurs produisent donc déjà ou sont sur le

[9] interdiction de la mixité d'une même espèce exigée par le règlement AB

point de produire une viande qui pourrait être valorisée en AOP Fin Gras et AB. Certaines de ces fermes sont en système de vente directe pour la viande. Dans les résultats de l'enquête réalisée par Haute-Loire Bio auprès des producteurs conventionnels de la zone, quatre fermes produisent des génisses Fin Gras.

Agriculture biologique et AOP Fin Gras sont-ils compatibles ?

D'après le technicien de l'association Fin Gras du Mézenc, Yannick Pochelon, il n'y a pas d'incompatibilité. Il suffit pour l'éleveur de respecter deux cahiers des charges. La problématique réside plus dans l'absence de marché valorisant des animaux ayant la double certification. En effet, pour le moment aucun boucher ne recherche des animaux ayant la double labellisation. Etant donné la valorisation déjà importante de la viande Fin Gras, Yannick Pochelon se pose la question de la possibilité pour un boucher d'écouler auprès de sa clientèle habituelle des animaux Fin Gras et Bio.

Depuis 2015, les fermes bio doivent pour obtenir l'aide au maintien (après 5 ans depuis la conversion) justifier de la commercialisation de 50% de leurs animaux dans la filière bio. Les fermes récemment converties et produisant du Fin gras seront confrontés à cette problématique si les règles de conditionnalités ne changent pas. Le Fin gras concernant peu de bêtes par exploitation, elles peuvent parvenir aux 50% grâce aux réformes et aux génisses grasses hors Fin Gras. Cependant, Yannick Pochelon précise qu'il serait dommage que les éleveurs bio n'arrivent pas à valoriser leurs bêtes Fin Gras également en bio[10].

L'association du Fin gras du Mézenc, face à la conversion en agriculture biologique de certains de ces adhérents, envisage de rechercher des possibilités de valorisation d'une viande certifiées AOP Fin Gras et AB dans des circuits de commercialisation bio.

Les fermes produisant des génisses Fin Gras en système 100% herbe, rencontrent souvent des problématiques d'autonomie alimentaire. En année de sécheresse, elle se retrouvent parfois en manque de fourrage. De plus, elles doivent acheter tout leur complément pour l'élevage et l'engraissement. Le passage à l'AB nécessite une réflexion sur les rations et l'optimisation de l'usage des prairies en se posant la question de la possibilité d'introduire des prairies temporaires dans ses systèmes (apport économique de protéines).

Un éleveur dans ce type de système, en cours de conversion, réfléchit à l'introduction de luzerne dans son assolement pour les animaux hors Fin gras afin de réduire les charges alimentaire (achat de luzerne déshydratée).

Le veau

Sur la zone du CT, 16 producteurs ayant des vaches allaitantes (avec parfois des vaches laitières), produisent du « veau de lait » en petite quantité.

Il existe deux signes de qualité hors AB pour la production de veau que l'on peut trouver sur la zone du CT : Le veau des Monts du Velay (le Vedelou – veau de lait) et le Label Rouge veau sous la mère

Le **vedelou** : veau élevé sur paille, nourri au lait entier naturel tété directement au pis de la mère.

Le **veau sous-la-mère** : veau logé en case collective, nourris au lait entier naturel tété directement au pis de la mère ou de la « tante ». Une utilisation de lait en poudre agréée et limitée à 50kg par veau est possible.

[10] L'annonce par l'état français de supprimer l'aide au maintien (en octobre 2017) supprime forcément cette conditionnalité si une aide au maintien n'est pas conservée par le Conseil Régional.

Ces deux filières recherchent des veaux de couleur 0 à 3 (blanc, rosé très clair, rosé clair ou rosé).

En 2016, La Chambre d'agriculture de Haute-Loire a accompagné par la formation des producteurs bio pour le développement de la production de veaux bio sur leur exploitation. L'objectif de la formation était le suivant : « *Sur des exploitations en agriculture biologique produisant des broutards, être capable de démarrer une production de veaux pour amener une plus-value et répondre aux demandes de la filière en veaux bio : veaux rosés ou veaux sous la mère.* »

Avis d'UNEBIO sur la filière veaux rosés :

« *Les perspectives de développement dépendent surtout du positionnement de distributeurs et d'acteurs de la restauration collective. La problématique est surtout liée à l'équilibre matière pour les veaux rosés. En effet les avants sont difficiles à valoriser en dehors de la RHD. UNEBIO travaille actuellement à développer des partenariats avec des industriels et distributeurs pour des produits élaborés à haute valeur ajoutée. Cependant, cette production reste difficile à maitriser pour les éleveurs, car elle demande un bon niveau technique au niveau de la gestion de l'alimentation et de la conduite des veaux. UNEBIO propose régulièrement des formations en ce sens.* »

Les contraintes techniques liées au mode de production ou à la structure des exploitations de la zone du contrat territorial du Haut-bassin de la Loire

En 2015, sur quatre diagnostics de conversion réalisés sur la zone du CT pour des projets en filière allaitantes seulement 2 ont amené à une conversion. Les deux projets avortés concernent des fermes avec une problématique de vaches à l'attache, dont une ferme avec production de veaux sous la mère nécessitant des adaptations de bâtiment pour une production de veaux bio.

Voici les facteurs favorables et défavorables de ces 4 projets de conversion tels qu'ils avaient été mentionnés dans les rapports de diagnostic de conversion :

Facteurs favorables	**Facteurs défavorables**
Pas ou peu de phyto et engrais Pratiques de soins déjà bien adaptées à une conduite en bio « Esprit bio » Un associé « moteur de la conversion » Pas de soucis sanitaires sur le troupeau Très proche de la bio par la conduite très extensive de l'exploitation : aucun engrais minéral, ni utilisation de produits phytosanitaires Conviction personnelle de l'intérêt de l'agriculture biologique Des aides incitatives	**Attache** des animaux Besoin d'adaptation des bâtiments pour la sortie des adultes et petits Achat d'aliments complémentaire (**manque d'autonomie car pas de céréales**) **Problèmes d'autonomie alimentaire. Aucune céréale cultivée.** Achat d'aliments à l'extérieur : 30 tonnes (broutards, grains pour les vaches, correcteurs azotés). **Pb débouchés des mâles : faire des caissettes mais à qui vendre ?** Achat de foin (40t) mais possibilité d'en faner davantage pour augmenter son autonomie **Etable entravée** – 30 vaches (pas d'alternative si la réglementation change) **Pas de valorisation des animaux en bio par souhait de ne pas changer d'acheteurs (bouchers locaux)**

En 2016, sur quatre diagnostics de conversion réalisés sur la zone du CT pour des projets en filière allaitante seulement 2 ont amené à une conversion.

Voici les facteurs favorables et défavorables de ces 4 projets de conversion tels qu'ils avaient été mentionnés dans les rapports de diagnostic de conversion :

Facteurs favorables	**Facteurs défavorables**
Pas de concentrés achetés, autoproduction de céréales pour l'aliment. Bâtiment adapté. Pas d'ammonitrate, ni de fumure de fond. Conduite extensive des terres (PN) ; un bâtiment récent bien adapté ; motivation des producteurs	Déparasitage des jeunes bovins en systématique jusqu'à 3ans. Rotation à revoir (paille sur paille). Mise en pension de génisses sur des terres non bio ; attache de 40 génisses ; achat de tous les aliments (notamment pour le fin gras) ; taux de mortalité un peu élevé (15%)

Les facteurs défavorables

La réglementation bio :

On constate ici que la question de l'attache pose à nouveau problème, peut-être plus que sur les diagnostics des fermes laitières où seules les génisses étaient attachées.

La problématique de l'adaptation des bâtiments (et réalisation d'aires d'exercice) pour permettre la sortie des veaux est également évoquée et c'est d'ailleurs ce qui a freiné le projet de conversion d'une ferme.

L'autonomie alimentaire :

On remarque à nouveau que le manque d'autonomie alimentaire est cité et ce qui pose le plus de problème est la dépendance à l'achat en totalité du complément alimentaire (céréales ou autre) par impossibilité de le produire soi-même. A noter, que l'autonomie fourragère des fermes ayant des projets de conversion n'est pas toujours assurée (mise en pension des génisses, achat de foin…).

Valorisation de la viande :

Enfin la problématique de la valorisation de la viande apparaît par deux aspects : celle de la difficulté de valoriser une viande bio auprès des bouchers locaux et celle de la saturation des circuits locaux en vente de caissette[11].

Les fermes en bovins allaitants qui sollicitent les organismes d'accompagnement à la conversion présentent souvent des systèmes extensifs qui utilisent peu ou pas d'engrais (déjà limité par d'autres cahiers des charges…). Leur conduite d'élevage est souvent proche de celle d'un élevage bio mais les projets peuvent avorter pour des problématiques réglementaires (attache, sortie des jeunes…), de débouchés et de manque d'autonomie alimentaire (achats de céréales, luzerne déshydratée…).

Perspectives de développement

Les signaux envoyés par les collecteurs et metteurs en marché de viande bio sont plutôt positifs, les ventes de viande bio progressent, les volumes à collecter vont donc également augmenter. Cependant, il est difficile de bien faire correspondre les besoins avec l'offre dans cette filière. Les opérateurs économiques ont des difficultés à estimer les volumes à venir suites aux conversions récentes (vaches laitières et viandes).

Enfin, les opérateurs de la filière viande bio sont en recherche d'animaux bien engraissés, ce qui ne laisse aucune perspective pour la production de broutards classique. Les éleveurs s'engageant dans une conversion doivent absolument connaître les types d'animaux recherchés par les opérateurs économiques et s'engager dans la planification des sorties.

Un horizon semble s'ouvrir pour le développement du veau bio notamment rosé.

[11] Aucune étude ne prouve cet état de fait.

La filière ovin viande

D'après l'état des lieux agricole, 25 fermes sont spécialisées en production ovine (50 ovins et plus) avec pour 5 d'entre elles un atelier porcin et pour 12 une production caprine, de petite taille. L'élevage ovin est donc plus faiblement représenté sur ce territoire de la Haute-Loire.

En agriculture biologique, 9 fermes possèdent un troupeau de moutons. Les effectifs sont variables d'une petite vingtaine[12] à 450 mères. Deux fermes sont spécialisées en production ovine (330 et 450 mères). Les autres fermes comptent souvent d'autres ateliers, l'atelier ovin est souvent secondaire. Plusieurs de ces fermes pratiquent la transformation des animaux élevés (porcs, ovins, veaux).

Les opérateurs de la filière

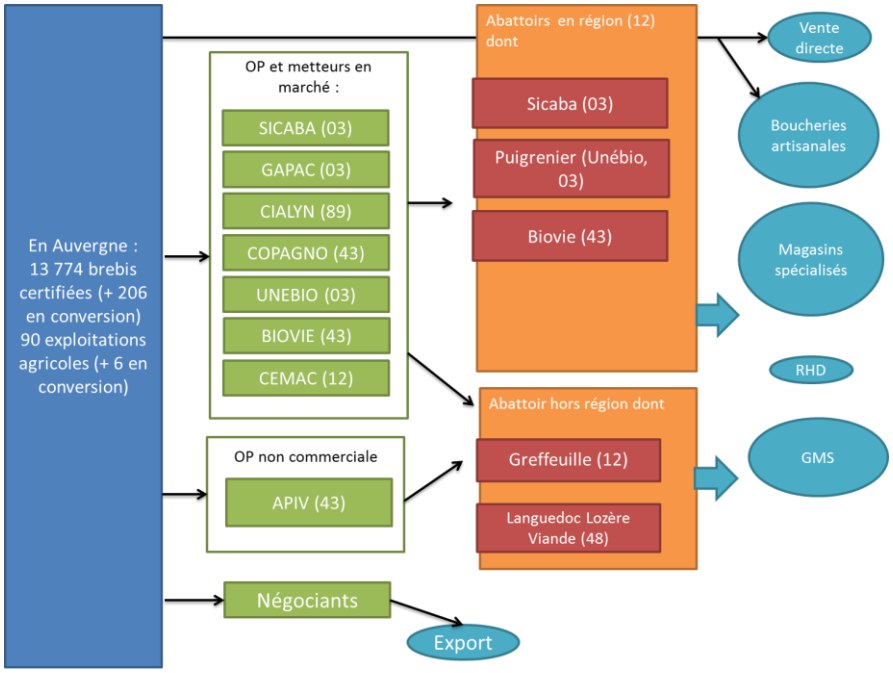

2 **ORGANISATION DE LA FILIERE OVINE BIO_CRA AUVERGNE-2015**

Perspectives de ces opérateurs de la filière viande ovine bio vis-à-vis du développement de l'agriculture biologique en Haute-Loire et sur le territoire du CT :

Collecteur	Etat du développement de l'AB	Perspectives
Biovie (100% bio)	Collecte actuellement 2000 agneaux	En recherche de producteurs
SICABA		Manque important en Agneaux bio -Problème d'étalement de la production (mise en place d'une caisse de péréquation il y a 6 ans, garantie de prix pour pâques) -Besoins en brebis bio toute l'année
UNEBIO (100% bio)	En recherche plutôt de bovins laitiers ou allaitants sur le secteur de la Haute-Loire	Problème de saisonnalité pour la collecte d'agneaux bio
APIV 43 (Grefeuille)	Entreprise moteur du développement en bio (1er abatteur d'agneaux bio)	Grefeuille recherche des agneaux bio sur des périodes où il y en a peu (automne et 1er trimestre). Prêts à valoriser mieux les agneaux de très

[12] Pour 3 fermes bio

	Marché de l'agneau bio porteur (Grefeuille pourrait multiplier ses volumes abattus par 3).	bonne qualité et les agneaux produits hors saison habituelle.

Un autre opérateur collectant en Haute-Loire, Languedoc Lozère Viande n'a pas été enquêté.

Pour préciser la problématique de 'l'étalement de la production', il faut comprendre que, par exemple, l'entreprise SICABA manque d'agneaux bio pendant tout le 1er semestre notamment pour Pâques. Les sorties d'animaux arrivent plus tard sur le 2ème semestre de l'année. Ainsi d'après l'expérience de SICABA, « *certains bouchers n'obtenant pas de produits au 1er semestre partent à la concurrence ou sur le Label Rouge* ».

Les contraintes techniques liées au mode de production ou à la structure des exploitations de la zone du contrat territorial du Haut-bassin de la Loire

En 2015 et 2016, sur trois producteurs accompagnés dans leur projet de conversion sur la zone du CT, un seul l'a réalisé.

Voici les facteurs favorables et défavorables de ces 3 projets de conversion tels qu'ils avaient été mentionnés dans les rapports de diagnostic de conversion :

Facteurs favorables	**Facteurs défavorables**
Ni engrais, ni phyto épandus depuis plusieurs années Bonne pratique du compostage des fumiers Pas de mortalité anormale des agneaux Intérêt pour le renforcement de l'immunité naturelle des animaux grâce aux produits naturels Possibilité de cultures de luzernes ou PT (secteur de Montusclat) => à tenter	Adaptation des bâtiments à la sortie des adultes et petits Achat d'aliments complémentaires (manque d'autonomie car pas de céréales) Achat d'agnelles ayant déjà mis bas (30 par an) => difficultés à en trouver en bio Pas d'aire d'exercice pour la sortie des animaux (à aménager) Surcoût de l'aliment bio pour les agneaux ! Pas de possibilité de production de céréales pour faire son propre aliment autoconsommé Trop forte densité animale par rapport à la capacité des bâtiments et de la surface (respect du cahier des charges bio) Système d'agnelage actuel non approprié à la production d'agneaux d'herbe bio (dans un objectif de respect de la réglementation bio et de réduction des charges alimentaires). Bilan fourrager tendu

Les facteurs défavorables

Les charges alimentaires et la productivité numérique

Les exploitations ovines du territoire présentent des systèmes qui **nécessitent beaucoup d'adaptation pour un passage en agriculture biologique** notamment sur la zone herbagère proche des Estables où les fermes ne cultivent ni céréales, ni prairies temporaires. Ces fermes supportent déjà des charges alimentaires très importantes car elles doivent acheter la totalité des céréales distribuées aux animaux. Le surcoût de cette alimentation en bio n'est pas couvert par une meilleure valorisation de l'agneau en bio.

D'après les références réalisées par le Pôle Bio Massif central, la consommation de concentrés et la productivité numérique sont des facteurs importants de la réussite économique des élevages bio : « […] *consommer moins de concentrés que le niveau de productivité numérique. Par exemple, si la productivité numérique est de 120%, consommer moins de 120 kg de concentrés pour le couple mère-agneaux* » (Pôle Bio Massif central, 2016).

Les exploitations ovines conventionnelles ont en général un niveau de productivité numérique supérieur aux systèmes en bio. Ce niveau diminue du fait de la nécessité pour certaines fermes d'arrêter les traitements hormonaux des brebis (une obligation du cahier des charges AB) et de diminuer le rythme d'agnelage afin de respecter le rythme naturel de l'animal (1 agnelage par an), (Pôle Bio Massif central, 2016).

Cependant d'après l'expérience d'un éleveur bio la réalisation d'agneau d'herbe nécessite le passage à un agnelage par an. Mais celui-ci rencontre des problèmes de prolificité (0,7-0,8) avec ce système. Il pense donc revenir sur le choix de ce modèle et passer une partie du troupeau en 3 agneaux en 2 ans.

La sortie des agneaux sur des aires d'exercice

Un frein au passage en agriculture biologique de certaines exploitations conventionnelles réside sans doute dans la nécessité de respecter cet aspect du cahier des charges bio :

« *Les jeunes animaux (veaux, agneaux, chevreaux) encore en alimentation lactée ne sont pas encore des herbivores et ne sont donc pas soumis aux exigences de l'art. 14 § 2 du RCE/889/2008 sur l'accès au pâturage, mais ils doivent pouvoir accéder aux surfaces intérieures et* ***aux aires d'exercice extérieures*** *prévues à l'annexe III.* »

L'aménagement d'une aire d'exercice près du bâtiment et la réalisation de la sortie des agneaux n'est pas toujours envisageable par l'éleveur pour des raisons structurelles ou des craintes spécifiques (prédation, parasitisme…).

Perspectives de développement

La production d'agneaux d'herbe n'est pas très développée sur la Haute-Loire même en production biologique. Cependant, les consommateurs sont attachés à cette image de l'agneau « *gambadant dans la prairie* ». Le cahier des charges de l'agriculture biologique se renforce dans ce sens obligeant à la sortie, sur des aires d'exercice[13], des agneaux. Pour être en phase avec la demande des consommateurs et dans un souci d'économie de concentrés, de plus en plus d'éleveurs bio se penchent donc sur l'intérêt et la mise en pratique de la production d'agneaux d'herbe. Cependant cette pratique ne semble pas simple à mettre en place en Haute-Loire, territoire où l'on produit depuis longtemps de l'agneau de bergerie.

Les élevages qui montrent un intérêt pour une conversion à l'agriculture biologique ont généralement des pratiques déjà assez proches d'une conduite en bio : pratique du pâturage, réflexion sur une diminution des charges de concentrés…

[13] Qui peuvent être en dur

Il s'agit de producteurs prêts à passer du temps sur l'observation et la surveillance du cheptel, à améliorer leur technicité (maîtrise du pâturage, des rations, agneaux engraissés à l'herbe, fourrages de qualité, autoproduction d'une partie des concentrés…).

La filière longue est demandeuse d'agneaux bio en automne et au 1er trimestre, ce qui ne correspond pas à la période de production habituelle en bio qui tente de profiter de l'herbe printanière. Répondre à la demande de la filière longue nécessiterait de produire une partie des agneaux à l'automne et au cours de l'hiver.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES « MONOGASTRIQUES BIOLOGIQUES »

Les filières volailles et poules pondeuses

L'état des lieux agricole ne fait pas état de la présence d'atelier de poules pondeuses ou de volailles de chair sur le territoire du CT.

En bio, ce type d'élevage est également très peu développé. Trois élevages de poules pondeuses sur le CT travaillent en intégration avec Cocorette. Un élevage de volailles de chair (4000) écoule sa production avec Les fermiers de l'Ardèche (LDC). La production d'œufs ou de volailles bio pour de la vente en circuit court est très peu présente.

Les opérateurs de la filière bio en intégration

- Cocorette (œufs bio)
- Les fermiers de l'Ardèche (la volaille de chair bio)
- Drômoeuf

Perspectives de ces opérateurs des filière volailles et poules pondeuses bio vis-à-vis de ces productions en Haute-Loire et sur le territoire du CT :

Collecteur	Etat du développement de l'AB	Perspectives
Cocorette (racheté par ONE en 2015)	Marque nationale, création à Arras et filiales à Nancy, Valence, Montauban, Niort et Rennes. Travail uniquement avec la GMS	Constate une dégradation du marché de l'œuf bio : baisse des prix entre 2012 et 2015 alors que l'offre est supérieure à la demande.
Drôme Oeuf	2 éleveurs bio en Haute-Loire	
Les fermiers de l'Ardèche		Des projets de conversion d'ateliers en label rouge peuvent s'envisager actuellement (2017-2018) en Haute-Loire. Les conversions se réalisent en fonction des besoins de l'entreprise travaillant en intégration avec des fermes de Haute-Loire et d'Ardèche.

Perspectives de développement

Le développement des filières volailles de chair et œufs bio en intégration est très lié à la politique de développement des opérateurs économiques et à la progression de la consommation de ces produits en bio. Les producteurs ayant des poulaillers certifiés Label Rouge peuvent prétendre à la certification AB en adaptant leur système afin de respecter le cahier des charges AB. Les adaptations ne sont pas forcément très importantes.

Cependant la filière œufs bio fait face à son succès. Au niveau national, on constate que les œufs bio vendus en GMS sous marque distributeur sont parfois moins chers que des œufs label Rouge. La filière française doit également faire face à l'importation d'œufs bio italiens. Les ateliers ou les projets en cours s'agrandissent pour répondre à la demande de rentabilité des opérateurs (centres de conditionnements).

La filière porcine

Le territoire couvert par le CT compte, d'après l'état des lieux agricole, 9 élevages porcins de plus de 1300 places. Une appellation « porc de Haute-Loire » existe et une demande de reconnaissance en label rouge est en cours.

En Auvergne, « *la production de porcs se concentre essentiellement autour d'une organisation de producteurs, CIRHYO, située dans l'Allier. L'essentiel du cheptel de porcs bio est ainsi situé dans l'Allier et le Puy de Dôme.*» (CRA d'Auvergne, 2016).

Les collecteurs de porcs bio présents sur le territoire :

Collecteur	Etat du développement de l'AB	Perspectives
Biovie	Collecte actuellement 2000 porcs par an mais pas forcément en Auvergne	
UNEBIO	Des besoins non couverts à l'échelle nationale	
SICABA	Des besoins en augmentation mais non couverts à l'échelle nationale. Collecte auprès de quelques éleveurs indépendants mais en grande majorité auprès d'éleveurs adhérents à l'organisation de producteurs Cyrhio.	A été contacté récemment par deux éleveurs de Haute-Loire avec des projets d'ateliers en porcs bio

En bio sur le CT cette production est très peu développée, 4 fermes détiennent des porcs (d'une petite dizaine à 80 porcs). En Haute-Loire, les producteurs qui élèvent des porcs les valorisent directement en vente directe, bien souvent ils ont investi dans un atelier de transformation à la ferme.

UNEBIO collecteur de porcs bio précise qu'à l'échelle nationale il y a un manque de production de porcs bio pour répondre à la demande du marché. Les freins à l'installation sont d'ordre financier, liés à une indisponibilité en porcelets bio et un manque de maîtrise technique de la production.

La disponibilité en porcelets bio est un réel problème que l'on retrouve en Haute-Loire. Cette problématique peut freiner la conversion de certains ateliers de porcs sur paille du département.

Il est important de souligner que la production conventionnelle de porcs est souvent très éloignée d'une conduite en agriculture biologique. Ceci est à l'origine d'une très forte différence entre le prix des cochons industriel et d'un cochon issu d'un élevage bio « *le coût de production d'un porc bio est plus de 2 fois plus élevé que le coût de production d'un porc en élevage industriel. De ce fait, le prix de vente des produits à base de porcs bio est élevé alors que le porc est considéré comme une viande peu chère par les consommateurs.* » (CRA d'Auvergne, 2016).

L'alimentation est également un frein au projet d'atelier de porcs biologiques : « *Le coût de l'alimentation représente 85% du coût de production en porc bio. Produire ses céréales et les transformer avec une unité de fabrication à la ferme permet, à condition de bien cadrer son investissement, de réduire le coût de l'alimentation.* » (CRA d'Auvergne, 2016).

Perspectives de développement

Le développement de ce type de production ne pourra se réaliser que par la création d'atelier porcins ou la conversion de petits ateliers conventionnels (porcs sur paille). Leur développement serait facilité si les freins à la création de ce type de production étaient levés et si un accompagnement technique était proposé en Haute-Loire.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DES « FILIERES VEGETALES »

La production de lentilles

Selon l'ODG lentilles vertes, il n'y a pas de suivi administratif du bio spécifiquement. Il y a donc une mauvaise vision de cette partie de la production. Une modification du système informatique permettrait d'améliorer ce point et d'avoir une meilleure représentation de la production biologique de lentilles bio sous AOP.

D'après le fichier interne de Haute-Loire Biologique[14], 14 producteurs cultivent des lentilles[15] en agriculture biologique. Tous ses éleveurs ne sont pas forcément adhérents à l'ODG Lentilles Verte du Puy. Ils sont nombreux à valoriser leurs lentilles en vente directe.

Les collecteurs en circuit long

- Trescarte
- Eureacoop
- Sabarot
- Celnat
- Bioagri

Perspectives de ces opérateurs vis-à-vis du développement de cette production en Haute-Loire et sur le territoire du CT :

Collecteur	Etat du développement de l'AB	Perspectives
Trescarte/Eureacoop Sabarot	Besoins non couverts	
Celnat	Difficultés d'approvisionnement local en lentilles bio (besoins de 15t/an)	Se pose la question de son approvisionnement en lentilles vertes bio AOP localement
Bioagri	Besoins non couverts en lentilles vertes AOP ou non AOP	En recherche de volumes supplémentaires

L'entreprise CELNAT se fournit habituellement en lentilles vertes AOP auprès d'EUREACOOP et de Sabarot, mais depuis quelques années CELNAT ne parvient pas à obtenir de lentilles bio du fait des faibles quantités récoltées.

La carte ci-dessous permet d'illustrer l'importance plus ou moins importante de la culture de la lentille verte AOP sur le secteur du contrat territorial du Haut-bassin de la Loire. Sachant que plusieurs communes du CT ne sont pas dans l'aire géographique de la lentille verte AOP. Seule de commune dans cette aire, ne comptait en décembre 2015 aucune exploitation engagées (Chadron et Laussonne). Ces chiffres peuvent être rapidement modifiés d'une année sur l'autre (arrêt de la production de lentille, ou nouvel engagement), mais cela donne une bonne idée de son importance dans les communes de Cayres, du Brignon, de Landos, de St Christophe d'Allier.

[14] Données renseignées par les producteurs lors de leur adhésion à haute-Loire bio (non exhaustif)
[15] Sur les communes de St Christophe-sur-Dolaizon, St Martin-de-fugères, Lantriac, Le Monastier-sur-Gazeille, Seneujols, Solignac-sur-Loire, Le Brignon, Salettes, St Germain-Laprade et St Pierre-Eynac

Nombre d'opérateurs engagés en AOP lentilles vertes en décembre 2015
(source INAO)

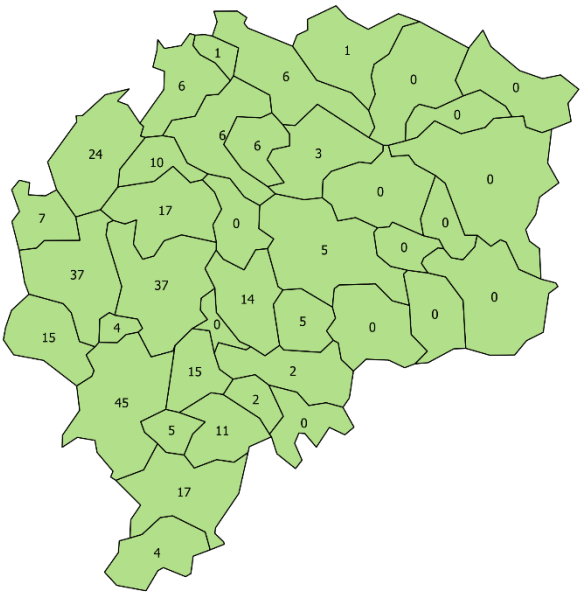

Une quinzaine de producteurs bio cultivent de la lentille verte en 2016 (AOP ou non AOP) sur le secteur du CT sur les communes de (*St Christophe sur Dolaizon (2), St Martin de Fugères (3), Lantriac (1), Le Monastier (1), Séneujols (2), Solignac (1), Le Brignon (1), Salettes (1), St Germain-laprade (1), St Pierre Eynac (1)*).

L'adhésion à l'ODG Lentilles Vertes

Une problématique interne aux producteurs biologiques existe en Haute-Loire et crée des tensions. Il s'agit de la faible adhésion à l'ODG Lentilles vertes des producteurs bio et les prix pratiqués par les non adhérents.

Selon l'avis de certains producteurs bio, cette non adhésion entraîne une certaine "concurrence" par rapport à la lentille bio vendue sous AOP. Le débat porte donc sur l'idée qu'une partie des producteurs de lentilles bio n'adhèrent pas à l'ODG mais qu'ils profitent de la publicité liée à ce signe de qualité.

Cette non adhésion à l'ODG peut s'expliquer par le fait qu'un producteur de lentilles bio valorise déjà très bien son produit surtout s'il pratique la vente directe de sa production.

Beaucoup de producteurs de lentilles vertes bio ne voient pas d'intérêts à adhérer à l'ODG lentilles vertes.
Les contraintes qui expliquent leur non contribution sont les suivantes :
-le triage de la lentille (en centre agréé)
-la lourdeur administrative
-le contrôleur qui contrôle pour la lentille est différent du contrôleur AB
-les problèmes de calibre (déclassement de lentilles bio)
-les problèmes d'humidité
-l'image de la lentille verte (traitements phytosanitaires)
-l'impossibilité de la vente en vrac

(Contraintes évoquées lors d'une rencontre en mars 2016)

Certains producteurs bio dans la zone de l'AOP ou hors zone aimeraient pouvoir utiliser d'autres variétés que l'unique lignée « ANICIA » issue de la variété *Lens esculenta puyensis*

Des expérimentations sur les pratiques de conduite d'une lentille verte en bio sont réalisées par la CDA43 et l'ODG lentilles vertes depuis 5 ans chez un producteur bio à St Martin de Fugères. Chaque année une porte ouverte est réalisée sur cette ferme afin d'observer les cultures. Haute-Loire Biologique est peu associée à la réalisation et à la communication autour de ces expérimentations. Il n'existe pour le moment aucune publication spécifique à l'AB sur le sujet diffusable aux producteurs[16].

Perspectives de développement

La lentille est souvent associée à une production principale animale (bovin lait ou allaitant…). La conversion à l'agriculture biologique des surfaces en lentille est donc inévitablement liée à celle de l'ensemble de la ferme. Lors de la conversion, la culture de la lentille peut être arrêtée par crainte des difficultés techniques pour la mener en bio, ce qui est dommage, étant donné qu'il s'agit d'une culture intéressante en rotation (culture de printemps, légumineuse…). Dans l'enquête réalisée par Haute-Loire Bio au cours de l'été 2017, sur 10 éleveurs ayant déclaré cultiver des lentilles vertes, 2 d'entre eux ont indiqué que la culture de la lentille était un point faible pour un projet de conversion à l'AB.

La culture d'une lentille sans engrais, ni pesticides, pourrait se développer avec l'aide de l'ODG Lentilles Vertes qui d'ailleurs évoque dans le journal la Haute-Loire Paysanne « *l'importance pour la filière Lentille verte du Puy de continuer à expérimenter de nouvelles techniques de production en intégrant des méthodes alternatives pour produire plus et mieux* » (n°2937, décembre 2017).

[16] L'ODG n'édite pas de fiches techniques (notamment sur des pratiques "agroécologiques", innovantes). Par contre, il existe un bulletin d'info technique (avec des protocoles de conduites). L'animateur rédige également des articles pour la presse agricole.

La production de céréales vendues et autoconsommées

Dans le fichier interne de Haute-Loire biologique, on compte 37 fermes produisant des céréales autoconsommées sur le CT du Haut-bassin de la Loire. Quelques fermes produisent de la céréale qui est vendue pour la consommation humaine (via CELNAT), ou transforment leur production (pain, farine…). A noter, un projet d'installation d'un artisan boulanger bio sur le secteur des Estables.

La culture de céréales ou de méteils (mélange céréales-protéagineux) peut se trouver assez haut en altitude, jusqu'à 1100 mètres. C'est le cas sur la ferme de démonstration en élevage de bovin lait qui se trouve à Arlempdes. Dans l'état des lieux de l'agriculture biologique réalisé en août 2016, une description est donnée de deux exemples de rotations pratiquées par des éleveurs bio de la zone (Haute-Loire Bio, 2016).

Les collecteurs de céréales en Haute-Loire :

- ⇨ **Bioagri (cizeron bio)**
- ⇨ **Axéréal**
- ⇨ **Moulin Marion**
- ⇨ **CELNAT**
- ⇨ **LMD 43**

Perspectives de ces opérateurs vis-à-vis du développement de cette production en Haute-Loire et sur le territoire du CT :

Collecteur	**Etat du développement de l'AB**	**Perspectives**
Bioagri (cizeron bio) Katia Popoff Alimentation animale Alimentation humaine	Collecte en 2017 : 250 à 300t 1 silo situé à Landos (1000t de capacité) Récolte de céréales pures et de deux mélanges (orge-pois protéagineux / triticale-pois fourrager)	Des besoins non couverts en blé, triticale, orge, avoine et protéagineux. Des perspectives de développement beaucoup plus importantes dans la Loire et le Puy-de-dôme
LMD 43 Romain Mazoyer *Alimentation animale*	Capacité de stockage limitée par rapport à leur besoin en céréales bio. Collecte de 50t sur deux fermes bio en 2016	Souhait de développer la collecte mais peu de conversions de céréaliers bio en Haute-Loire
Axéréal Bio	Non enquêté	
Moulin Marion Yannick Reboul Alimentation animale Alimentation humaine	Quelques dizaines de tonnes ramassées sur la Haute-Loire (3 à 4 clients)	Progression de la collecte à venir grâce à un acteur local qui disposera des bennes pour Moulin Marion sur le 43
CELNAT Besse Isabelle Joandel Joackim *Alimentation humaine*	Collecte essentiellement du blé et du seigle sur la Haute-Loire Projet en cours d'élaboration d'une gamme de farine bio à partir de variétés anciennes de blé	Des besoins non couverts en blé : recherche de nouveaux producteurs localement ayant la capacité de stocker les récoltes sur leur ferme à court terme. Projet à plus long terme de gammes de produits à partir de céréales anciennes comme pour le blé (expérimental).

Principales problématiques évoquées par les collecteurs pour la collecte de céréales bio :

- Faibles volumes, saleté et taux d'impuretés (mentionné par deux opérateurs)
- Logistique pour les céréales ayant besoin de séchage
- Organisationnelle (coordonnées pour la collecte des céréales, transport et stockage)
- Anticipation et organisation (beaucoup de petits lots < 6 ou 7T, organisation du transport difficile et gestion de la traçabilité délicate)
- Forte variabilité de la collecte selon les rendements des années (les producteurs ne vendent pas au collecteur si des voisins sont en manque de céréales)
- Stockage sur les fermes des céréales

Perspectives de développement

En Haute-Loire, la culture des céréales est liée à une activité de production animale, il existe très peu de céréaliers purs. La conversion de ces surfaces est donc inhérente à celles des producteurs laitiers et allaitants du territoire. La conversion de ces fermes peut être justement entravée par les craintes concernant la maitrise des céréales sans le levier chimique (engrais et phytosanitaire). Ainsi, dans l'enquête réalisée par Haute-Loire bio, on relève que 18 producteurs conventionnels sur 42 ont indiqué comme freins à la conversion en AB la « *gestion des adventices des cultures* ».

Cette crainte peut être levée par la démonstration de la faisabilité en bio de cultures (pures ou en mélange) pour l'autoconsommation comme pour la vente.

Au niveau des collecteurs de céréales :

Plusieurs opérateurs de la filière demandent aux producteurs bio d'être équipés en stockage à la ferme. Cela peut être un frein pour le développement des céréales de vente en AB. Des aides à l'investissement dans du matériel de stockage des céréales et un accompagnement spécifique pourraient éventuellement soulever ce frein.

Au niveau de la recherche d'autonomie alimentaire des fermes :

Si les conversions progressent sur le secteur du Mézenc (de 1100 à 1400 mètres d'altitudes), les besoins en céréales biologiques pour ces fermes vont augmenter (pour le grain et la paille). Sur ces zones (Champclause, Freycenet-la-cuche, Freycenet-la-tour, Montusclat, Moudeyres, St Front, Presailles, Les Estables), le pourcentage de terres labourables dans la SAU totale est très faible, entre 1 et 6% (CA 07 – CA43, 2016). De plus ces terres labourables sont destinées à la réalisation de prairies temporaires et non de céréales étant donné le contexte climatique de ces terres d'altitude. Sur la zone du Devès, le pourcentage de terres labourables est nettement plus élevé (plus de 50% pour les communes d'Arlempdes, Barges, Le Brignon, Cayres, Cussac, Landos, St-arcons de Barges).

L'autonomie alimentaire des « fermes d'altitude » est limitée par le contexte pédo-climatique, cependant on peut se poser la question de la possibilité d'atteindre une meilleure autonomie alimentaire à l'échelle non plus d'une exploitation mais d'un territoire. Le réseau FNAB a déjà travaillé sur ce sujet (FNAB, 2014), (Adabio, 2012). Comme le monter ces exemples, il serait imaginable d'améliorer l'autonomie alimentaire des fermes :

- En organisant des échanges entre polyculteur-éleveur ou polyculteur des régions plus basses de la Haute-Loire notamment le Devès (FNAB, 2014)
- En réalisant des assolements en commun
- En développant un approvisionnement en local en aliment du bétail bio (exemple : silo en CUMA…),

L'étude de l'Adabio sur les freins à la conversion biologique en élevage laitier de montagne tout herbe dans les savoie (Adabio, 2012), montre également l'importance de vulgariser des informations techniques sur la consommation en concentrés des élevages bio de montagne, l'autonomie fourragère, la gestion des prairies de montagnes…

Toutes ces idées nécessitent d'abord de mieux connaître les niveaux d'autonomie alimentaire des fermes bio actuelles du contrat territorial et d'identifier s'ils sont problématiques pour certaines de ces fermes et si elles cherchent ou non à les améliorer.

Le maraichage, les petits fruits et les PPAM

L'état des lieux agricole mentionne qu'il existe « *assez peu de petites productions, myrtilles, pommes de terre de semence sur le Mézenc* ».

Concernant l'agriculture biologique, on trouve sur ce territoire :

- ⇨ 5 producteurs de plantes aromatiques et médicinales
- ⇨ 4 fermes avec une petite production en maraichage
- ⇨ 11 fermes produisant des légumes bio de plein champ (dont une ferme produisant des pommes de terre semences…)
- ⇨ 5 fermes produisant des petits fruits
- ⇨ 3 apiculteurs bio

D'après le site-internet du GIE fruits rouges aucun producteur adhérent au GIE ne se trouve sur la zone du contrat territorial du Haut-bassin de la Loire.

Etat des lieux des filières maraichage, fruits, et PPAM bio et perspectives de développement (données à l'échelle de l'Auvergne)

Productions	**Débouchés**	**Opérateurs**	**Perspectives de développement**	**Problématiques de la filière**
Maraichage	Production régionale presque intégralement valorisée en **circuits courts**, dominance de la **vente directe au détail**. Le **demi-gros** commence à se développer (de façon non structurée), pour **magasins bio**, de plus en plus nombreux.	Pas de gros opérateurs légumes en région ; quelques **ateliers de transfo individuels et collectifs** **(pas en Haute-Loire)** La plateforme Auvergne Bio Distribution peut être un débouché pour des légumes de conservation	Demande en croissance. **Le marché des circuits courts** est en voie de **saturation en zone rurale** **Potentiel de développement** encore **important autour des villes.** D'autres marchés restent à conquérir (restauration collective, magasins).	Accès difficile à du **foncier** approprié, **atomisation de la production** ne facilitant pas la structuration de la filière, **contraintes climatiques** impactant les coûts de production et les périodes de disponibilité des produits.
Fruits	Essentiellement des circuits courts (marchés, AMAP et magasins).	"Le Mas de L'Armandine" (43) transforme des fruits en compotes et confitures et approvisionne notamment la restauration collective. Cependant les fruits transformés ne proviennent pas de Haute-Loire. Circuit long : **GIE fruits rouges**	**Demande forte en fruits sur les circuits courts** (Bio et Local). Peu d'exploitations existantes, peu à convertir	Il est dur de s'installer au regard de **l'investissement initial important**, la rentabilité à moyen terme, fort besoin en main d'œuvre ... et des régions voisines où les filières sont très bien organisées ; difficile pour les producteurs auvergnats d'être compétitifs ! Problématique climatique pour la Haute-Loire
PPAM	Beaucoup de producteurs-cueilleurs en vente directe. En circuits longs : majoritairement des cueilleurs. Pas de chiffres sur le ratio CL/CC.	La SICARAPPAM qui commercialise à l'international. La distillerie St Hilaire qui travaille en direct avec quelques producteurs et/ou cueilleurs. Biofloral (43) Plantes de pays (coopérative dans le 63) Un atelier de transfo cosmétique au service des producteurs au lycée de St Flour (15)	Une demande de l'aval qui augmente très fortement (industrie du complément alimentaire, huiles essentielles, cosmétique ,…), notamment sur du bio. Marché en très forte croissance. De nombreux porteurs de projet sur du circuit court (vente directe) : **y aura-t-il suffisamment de place pour tout le monde ?** Nécessité de diversifier ses produits et sources de débouchés	Faibles revenus au regard du temps de travail nécessaire Une réglementation pour la vente directe de plantes qui n'est pas adaptée aux petits producteurs et qui contraint fortement leur activité Difficulté à trouver du foncier

LES OUTILS D'ABATTAGE ET DE TRANSFORMATION EN FILIERE VIANDE BIO

Les trois abattoirs de la Haute-Loire que sont celui de Polignac, Brioude et Yssingeaux sont certifiés bio. De même pour les abattoirs de Langogne et St Etienne. Il n'y a pas d'atelier collectif de découpe et transformation de la viande utilisable par des producteurs bio sur le CT. Le plus proche se trouve à Brioude, « les Paysans Bio d'Auvergne », mais les producteurs peuvent également louer l'atelier de transformation du CFPPA d'Yssingeaux qui cependant ne détient pas d'agrément bio. Certains collecteurs de viande bio ou abattoirs proposent aux éleveurs des prestation de découpe et transformation : c'est le cas pour la transformation en steack-haché, l'éleveur récupère le produit transformé pour le vendre en direct.

Il n'existe aucun outil d'abattage de la volaille utilisable par des agriculteurs bio en Haute-Loire. Ceci est sans doute un frein majeur au développement d'atelier de moyennes à petites tailles.

LA TRANSFORMATION A LA FERME, LA VENTE EN CIRCUIT-COURT EN FILIERE VIANDE BIO

Certains producteurs bio du CT ont investi dans des laboratoires de transformation à la ferme (au moins trois d'identifiés dans la base de données de Haute-Loire Bio).

Il existe peu de références sur les systèmes bovins allaitants bio commercialisant en circuit court. Les GAB d'Auvergne vont éditer un répertoire des opérateurs de l'abattage, de la découpe et de la transformation de viande bio pour les producteurs bio en circuit-court, en 2018. Avec ce guide, les GAB d'Auvergne réaliseront une enquête sur les prix pratiqués par les éleveurs en vente directe de viande bio.

CONCLUSION SUR LE DYNAMISME DES FILIERES BIOLOGIQUES

Atouts du territoire	Un engagement déjà existant des agriculteurs du territoire dans des productions labellisées (bio, AOP, label rouge…) Souhait des collectivités de lutter contre la déprise agricole en maintenant des productions de qualité et en misant sur la transformation des produits en Haute-Loire Des opérateurs économiques des filières longues en recherche de volumes supplémentaires, notamment : - En lait de vache - En lait de chèvre et de brebis - En production céréalière (blé, triticale, lentilles…) - En gros bovins (bien engraissés) - En veaux (critères différents selon les opérateurs) - En ovin viande (en saison hivernale et à Pâques) - En porc bio - En PPAM (industries pharmaceutiques, cosmétiques…)
Limites et freins	Freins techniques et réglementaires pour un passage à l'agriculture biologique Freins liés aux manques de débouchés ou de valorisation insuffisante en filière longue pour : - Les bovins « trop maigres » (broutard…) - Les veaux trop colorés - Les agneaux (problème de saisonnalité) Freins liés aux manques ou la crainte d'absence de débouchés en filière courte : - En fromage de chèvre - En caissette de viande - Légumes bio (en zone rurale)

Orientations, actions à développer	**Sur les freins techniques :** **Accompagner les porteurs de projet dans leur changement de système (approche globale)** par la réalisation de diagnostics de conversion et de journées de formation collectives **Créer ou valoriser des références techniques et économiques réalisées dans le contexte de la Haute-Loire :** - Suivre les fermes laitières qui se sont converties récemment sur le secteur de St Front (3) - Suivre les fermes récemment converties en système tout herbe + Fin gras - Valoriser le travail réalisé et à venir sur l'engraissement des bovins et ovins à l'herbe (formations HLB, projet viande Bio Massif central) - Valoriser les retours d'expériences sur la production en bio d'agneaux d'herbe en lien avec le réseau Patur'Ajuste en Haute-Loire - Vulgariser des résultats technico-économiques de fermes bio du territoire - Vulgariser des pratiques d'élevage (portes ouvertes, publications techniques…) - Vulgariser des connaissances sur la conduite des lentilles vertes en AB (un *recueil d'expérience est prévu dans le cadre du CT de la Borne*) - Faire connaître l'élevage de porcs en AB **Former les producteurs** - Accompagner les élevages bio ou non bio grâce aux outils développés dans le cadre du Pôle Bio Massif central (optialibio, Melibio…) notamment sur les questions d'autonomie alimentaire par une approche globale et des approches spécifiques (adaptation du chargement, pâturage, prairie multiespèce, optimisation de la fertilisation…) - Améliorer la technicité des éleveurs en production de veaux bio en partenariat avec les opérateurs de cette filière (ex : UNEBIO) - Améliorer la technicité des éleveurs en matière d'engraissement et de finition des bovins - Réaliser des actions en lien avec la conduite des cultures (choix variétaux, techniques de désherbage…) **Sur les freins réglementaires :** - Maintenir la dérogation pour l'attache des animaux mais sous les conditions proposées par la FNAB - Réfléchir à la réalisation de stabulation pour remplacer les étables entravées (les contraintes au-delà de 1000m :…..) - Accompagnement à la sortie des animaux (attache) - Améliorer la vulgarisation et compréhension du cahier des charges de l'agriculture biologique : montrer/ donner des solutions aux interdictions (éviter l'imprécision) par l'organisation de journées d'information sur l'AB ou d'autres formats **Sur l'organisation des filières** - Informer les agriculteurs des possibilités de débouchés en agriculture biologiques (produits recherchés par les filières, valorisation des produits…) par l'organisation de journées d'information sur l'AB ou d'autres formats

	- Mener une étude sur le potentiel de développement d'une production de lait de brebis bio en lien avec la fromagerie du Val d'Ormèze et Organic cluster - Mener une étude sur les problématiques de valorisation des bovins bio dans la filière biologique - Accompagner des projets d'atelier de transformation individuel ou collectif (exemple : petite laiterie, tuerie à la ferme…) - Recenser les élevages proposant des porcelets bio au niveau de la Haute-Loire et des départements pour faciliter l'approvisionnement des engraisseurs **Sur les freins liés aux débouchés :** - Pour le veau : travail de pédagogie auprès du grand public, des bouchers / évolution du positionnement des opérateurs économiques - Réflexion avec les producteurs et les opérateurs sur les coûts de production en bio en zone montagneuse et la valorisation des produits - Réflexion croisée entre les opérateurs et les éleveurs d'ovins viande bio sur la saisonnalité de la production et la réalisation d'un plan d'accompagnement de la production sur les aspects techniques et économiques - Réaliser une étude sur les potentiels d'écoulement des productions en circuit-court : est-on réellement arrivé à une saturation ?

LES AUTRES ACTEURS DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET LEUR IMPLICATION

Les lycées agricoles

Il existe 3 lycées agricoles sur le département :

L'ISVT : institut des sciences de la vie et de la terre à Vals-près-le-Puy qui forme notamment des BTS ACSE mais également des futurs producteurs par la voie de l'apprentissage (CFPPA). Dans le cadre des modules d'initiatives locales (MIL), le lycée avait pour ambition de travailler avec les BTSA ACSE option Lait sur la problématique suivante : « *Adapter le système d'exploitation à la potentialité du système fourrager pour recherche l'autonomie maximum dans les conduites en Agriculture Biologique* »[17], sur la période 2016-2018.

Le Lycée agricole de Bonnefont : située à Brioude, il dispose d'une exploitation agricole avec deux ateliers en agriculture biologique (ovins et volailles de chair). Il accueille chaque année une licence pro ABCD[18] qui travaille entre autres sur la réalisation de diagnostics de conversion à l'agriculture biologique. Un partenariat existe dans ce cadre entre le lycée et les organismes accompagnant le développement de l'AB (CDA43 et Haute-Loire Bio).

Le lycée agricole d'Yssingeaux : A noter qu'au moins deux enseignantes du lycée sont également productrices en agriculture biologique ou en cours de conversion. Les enseignants sont impliqués sur les questions liées à l'impact des pratiques agricoles. Ils réalisent notamment des expérimentations de terrains avec des élèves et des producteurs en lien avec l'Observatoire Agricole de la biodiversité[19] en partenariat avec un CPIE.

Les CUMA

Le département de la Haute-Loire compte 130 CUMA dont 12 situées sur le territoire du contrat territorial. Au sein des CUMA, on trouve souvent plusieurs sous-groupes de producteurs avec des projet de travail en commun et de mutualisation de matériel différents. Il existe :

- un seul GIEE lié à un groupe d'agriculteurs réuni en CUMA, sur un projet de méthanisation.
- une CUMA bio sur la Haute-Loire possédant un trieur à lentilles
- une CUMA de compostage départementale située dans le Puy-de-Dôme et intervenant en prestation pour des agriculteurs en Haute-Loire[20]

La FRCUMA propose des formations pour ces groupes de producteurs autour de la machine, du réglage du matériel, de la conduite. Ces formations sont organisées avec l'intervention d'un agronome et d'un machiniste. Les questions de fertilité des sols peuvent être abordées à travers ce type de formations.

La Chambre d'agriculture de la Haute-Loire

La chambre d'agriculture de Haute-Loire possède un pôle Agriculture biologique composé de :

Deux conseillères spécialisées bio : Régine Tendille et Sandrine Dubois qui ont en charge l'accompagnement des agriculteurs qui souhaitent s'engager en agriculture biologique (étude de faisabilité du projet, suivi des exploitations bio, animation de formations dans les différentes filières)

Un référent technique régional sur la filière ovine bio : Fabrice Vassort.

Le pôle bio peut également compter sur Mathias Déroulède pour le suivi de la plateforme dédiée aux blés anciens, projet mené en partenariat avec Haute-Loire Biologique.

[17] CASDAR « mobilisation collective pour l'agroécologie »
[18] Licence Pro Agriculture Biologique Conseil et Développement
[19] http://observatoire-agricole-biodiversite.fr/
[20] En contrepartie la Haute-Loire possède une CUMA de déchiquetage de bois

Le GDS : groupe de défense sanitaire

La prévention en élevage est le thème central porté par le GDS depuis 10 ans lors de ces formations auprès des agriculteurs. La démarche du GDS s'inscrit donc très en amont du soin curatif afin d'éviter l'apparition de maladies dans les élevages.

Extrait de l'entretien avec Florence Bastide, du GDS43 :

« *Il n'existe pas de mesure spécifique pour les éleveurs bio. Notre message est le même pour tout éleveur : la santé passe par la prévention. Une prévention la plus précoce possible puisqu'il s'agit de tout mettre en ordre pour avoir un sol en bonne santé, des fourrages bien équilibrés à la base, digestibles, une ration simple à base d'herbe le plus possible et de moins d'intrants possible. Les intrants ne sont là que pour corriger ce que les fourrages ne contiennent pas car les sols n'en n'ont plus. La promotion d'une conduite d'élevage simple : la préparation au vêlage, à la mise bas pour un nouveau-né en bonne santé, une production correcte, une reproduction fonctionnelle.* »

Les GDS met à disposition des éleveurs une batterie de kits d'analyse[21] dans l'objectif de comprendre si l'éleveur se trouve face à une maladie infectieuse, et savoir, en plus d'éventuelles prophylaxies médicales, si des leviers d'action existent dans les pratiques de travail de l'éleveur.

Haute-Loire Biologique

Haute-Loire biologique est une association loi 1901 créé en 1992 avec pour objets à l'origine de :

- Consolider les acquis de l'Agriculture biologique
- Engager toute action consistant à promouvoir son avenir dans le respect des règles et de l'esprit qui la régissent
- Etre le support de la formation et l'information des agrobiologistes
- Assurer la représentation des agrobiologistes et la défense de leurs intérêts, y compris sur le plan syndical

Ces activités se sont développées autour de différents champs présentés sur la plaquette en Annexe 4. Elle compte en 2017 : 3 salariés, un conseil d'administration d'une quinzaine de membres et 169 adhérents.

Conclusion sur le dynamisme des acteurs du développement

Atouts du territoire	Ateliers de lycée agricole certifiés en AB (ovins et volailles de chair) Développement de programmes pédagogiques intégrant une réflexion sur le mode de production biologique Une équipe d'animateurs et de conseillers en agriculture biologique qui s'est étoffée depuis peu de temps au niveau des réseaux Chambre et GAB (de 2 personnes fin 2014 à environ 6 personnes à l'automne 2017) Des acteurs, tels que le GDS, les CUMA, qui s'impliquent sur des sujets « d'agroécologie » (la prévention en santé animale, la fertilité des sols, le compostage…) et mettant à disposition des agriculteurs du territoire des outils ou des prestations.

[21] Analyses : kit parasitisme, kit avortement, kit immunité, eau, diarrhées, recherche spécifique au niveau du troupeau sur certaines maladies en plus des maladies réglementées (BVD, paratuberculose, néosporose, besnoitiose). Mais aussi analyse de sols, effluents, fourrages, ration à l'auge.

Limite et freins	Des difficultés pour certains acteurs à travailler en partenariat et/ou en complémentarité sur certains sujets. Une certaine concurrence qui nuit à l'accompagnement proposé aux producteurs.
Orientations, actions à développer	Dans le cadre du contrat territorial, l'ensemble des acteurs étant au service de la qualité de l'eau du bassin versant, il est nécessaire que les actions se déroulent avec le maximum de synergie entre les acteurs, afin d'améliorer la pertinence du programme d'actions et la visibilité des actions auprès des agriculteurs. Des actions pourraient être menées en lien avec la FDCUMA et les CUMA locales sur les outils de travail du sol et de désherbage mécanique notamment concernant : - les réglages des outils/vitesse d'avancement… - le partage d'outils au sein des CUMA (question du nettoyage, taille de outil…) - L'investissement collectif dans du matériel adapté aux systèmes biologiques (répondant aux besoins de producteurs bio) - L'investissement collectif dans du matériel permettant d'innover dans les systèmes de culture (semis-direct

LE CONTEXTE POLITIQUE DE LA HAUTE-LOIRE ET SON INFLUENCE SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Les mesures agroenvironnementales (territorialisées et climatiques)

Le territoire a déjà connu des projets agro-environnementaux. Ces programmes visaient la conservation des pratiques d'élevage extensives tout en permettant le maintien des milieux ouverts. De 1997 à 2016 différents programmes se sont succédés (CA07-CA43, 2016).

Sur le dernier programme 2015-2016, l'ensemble du territoire était concerné par le cadre des MAEC. 55 dossiers ont été réalisés et 53 agriculteurs ont souscrit des engagements.

On trouve sur le territoire du contrat territorial, deux PAEC en cours :

- Le PAEC Mézenc sur un très petit territoire correspondant à un site Natura 2000 (à cheval sur deux CT portés par le SICALA : Lignon et Loire-Amont). Contractualisation de MAEC proposée.

- Le PAEC des gorges de la Loire Amont (62 291ha) dont les objectifs sont les suivants
    - Accompagner le changement de pratiques agricoles
    - Maintenir les pratiques favorables en lien avec les enjeux définis par le Conseil départemental de :
        a. Biodiversité
        b. Eau
        c. Zones humides

Mise en place de contractualisations avec les producteurs volontaires de la zone.

Les acteurs principaux du territoire du PAEC sont le Département de Haute-Loire, la Chambre d'agriculture de Haute-Loire, le SICALA, le CEN Auvergne, la DDT de Haute-Loire et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Les aides en faveur du développement de l'agriculture biologique

Les aides aux producteurs

Les aides à la conversion et au maintien

Les producteurs souhaitant effectuer une démarche de conversion à l'agriculture biologique peuvent bénéficier d'une aide à la conversion. Ils peuvent ensuite bénéficier d'une aide au maintien en agriculture biologique. Ces aides sont plafonnées (12 000€ et 8000€ par exploitation). Ce plafonnement présent seulement en Auvergne, s'est étendu récemment à l'ensemble de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

La FRAB, fédération Régionale de l'Agriculture Biologique explique que la situation sur les aides bio en Auvergne Rhône-Alpes pénalise le développement de l'agriculture biologique[22] :

- Les niveaux de plafonnement appliqués sont parmi les plus bas de France (le plus bas pour la conversion), pour la grande majorité des autres Régions, la CAB est plafonnée autour de 20 à 25 K€, et la MAB autour de 10 à 12 K€
- Il n'y a aucune visibilité sur la pérennité de l'aide au maintien, le niveau du plafond pouvant être revu à la baisse d'ici 2019, et l'aide pouvant même être remise en question
- Des délais de paiement des aides à la conversion bio qui se rallongent chaque année (n+2), ce qui est difficilement envisageable pour une aide qui est censée couvrir le manque à gagner lié à la vente sans plus-value « bio »
- Il n'y a pas de visibilité sur les enveloppes
- Vision floue des acteurs du développement agricole sur la ***situation budgétaire*** en l'absence de mobilisation de chiffres fiables sur les enveloppes (disponibles, consommées, restantes)

D'autres régions de France soumises aux mêmes contraintes budgétaires ont fait des choix différents afin de soutenir le développement de l'agriculture biologique en :
- affectant dès 2014 tous les moyens d'état prévus sur les mesures bio
- ré-affectant aux mesures bio des moyens d'Etat supplémentaires (initialement fléchés sur d'autres mesures, moins souscrites), pour répondre aux dynamiques de conversion bio
-en complétant les budgets Etat et Europe, par des fonds régionaux
- en mobilisant la contribution d'autres co-financeurs sur les mesures bio et ce dans la durée

Les aides à la certification et à l'investissement dans du matériel spécifique

Les producteurs engageant une démarche de conversion à l'agriculture biologique peuvent depuis 2016 demander une prise en charge de la certification pendant les premières années de leur conversion.

Les producteurs bio peuvent également être aidés pour l'investissement dans du matériel innovant permettant la mise en œuvre de pratiques agroécologiques à travers l'appel à projet 4.1.2 « Investissements aux changements de pratiques vers des modes de production agricole plus durables »

Ces deux dispositifs sont incitatifs et sont un vrai « coup de pouce » pour le développement de l'agriculture biologique. Cependant, les agriculteurs commencent également à être excédé par les délais de versement de ces subventions qui se rallongent de plus en plus chaque année.

[22] Cf communiqué de presse juin 2017

Le fond de soutien aux projets économiques du Conseil Régional (2017)

Fond de soutien de 600 000 euros par an accessible à des groupements de producteurs (bio ou mixte) et à des entreprises ayant leur siège en Auvergne Rhône-Alpes. Les objectifs sont :

- D'encourager les entreprises et les producteurs à s'engager dans la production et la valorisation des productions biologiques d'Auvergne Rhône Alpes
- Faciliter les initiatives locales de développement de projets économiques favorisant la production biologique en Auvergne Rhône Alpes
- Valoriser et mutualiser les dynamiques territoriales pour accentuer la structuration d'une économie durable source de valeur ajoutée pour chaque maillon de l'organisation

Les aides à l'animation agricole pour le développement de l'AB

Le budget de la Région dédié à l'agriculture biologique est constant depuis 2016, alors que le nombre de producteurs bio a énormément augmenté. Le signal quant à l'implication de la région dans le développement de la bio n'est donc pas très positif. Par ailleurs, les fortes baisses de subventions au réseau FRAB (GAB y compris) mettent en péril les structures et ne favorisent pas le développement des actions.
L'Etat, via ses crédits d'Animation Bio, continue à soutenir l'agriculture biologique et son développement, malgré le changement de Présidence en 2017.

Ce contexte de doute quant à l'avenir des aides (conversion et maintien) freine le développement de l'agriculture biologique en Haute-Loire.

Dans l'enquête menée par Haute-Loire bio auprès des agriculteurs du territoire, sur 42 producteurs conventionnels, 18 confirment que l'incertitude vis-à-vis des aides à l'AB est un frein potentiel pour un projet de conversion.

Des projets de territoire encourageant le développement de l'AB

Le contrat territorial du Haut-bassin de la Loire

Hormis le programme d'actions du Contrat territorial du Haut-Bassin de la Loire, il n'existe pas d'autres projets de territoire au-delà de l'échelle communale encourageant le développement de l'agriculture biologique. Ce contrat a été initié par le SICALA et deux communautés de commune de l'Ardèche (Sources de la Loire et entre Loire et Allier). Le projet a été soutenu par l'agence de l'eau. Quatre intercommunalités sont à présent concernées par ce contrat : la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et les communautés de commune Mézenc-Loire-Meygal, Montagne d'Ardèche et Pays de Cayres-Pradelles.

Le programme d'actions du CT consiste à satisfaire les objectifs du SDAGE et à mettre en œuvre le programme de mesures. Ce programme s'inscrit dans le cadre du SAGE Loire Amont qui sera validé en 2017.

Le SAGE Loire-Amont porté par le conseil départemental a identifié une problématique agricole majeure : la gestion des effluents d'élevage et l'utilisation de produits phytosanitaires, sur les sous bassins de la Sumène, Gagne, Borne, Laussonne, Gazeille, Suissesse et le plateau du Devès[23].

Le SAGE a défini 5 objectifs concernant les enjeux de qualité physico-chimique de l'eau :
Obj 1 : améliorer la qualité de l'eau sur les secteurs les plus dégradés
Obj 2 : empêcher les dégradations de la ressource en eau potabilisée
Obj 3 : continuer les démarches en cours pour une meilleure utilisation des pesticides et substances dangereuses et aller vers la réduction de leur usage et de leur transfert

[23] Source : SAGE – LA - Le rapport de présentation simplifié (http://www.ode43.fr)

Obj 4 : Identifier les sources de pollutions encore actives
Obj 5 : améliorer la qualité de l'eau à la sortie du SAGE

Plus précisément il souhaite :
D.1.2 : réduire les apports et limiter le transfert au réseau hydrographique du phosphore et de l'azote d'origine agricole
D.1.3 : poursuivre l'accompagnement de l'évolution des pratiques liées à l'usage de phytosanitaire, notamment agricoles sur le Plateau du Devès et sur l'Yssingelais

Des communes engagées !

Des élus du territoire peuvent encourager le développement de l'AB par différents moyens. C'est le cas de la commune de St Germain-Laprade qui a réussi à :

- Introduire 30% de produits bio à la cantine (produits locaux, frais et bio)
- Privilégier les producteurs locaux pour l'approvisionnement de la cantine
- Inciter son boulanger à travailler avec de la farine biologique
- Mettre en place une exonération d'impôt sur le foncier non bâti pour les agriculteurs bio

Ce sont de petites incitations qui peuvent susciter à une échelle très locale un regain d'intérêt pour le développement de l'agriculture biologique et la consommation de produits bio.

La FNAB, grâce à son expertise dans ce domaine, propose aux élus et acteurs du développement territorial des formations, des outils permettant de développer l'agriculture biologique sur leur territoire. Rendez-vous sur : http://www.eauetbio.org/

L'accès au foncier

L'accès au foncier est souvent un frein au démarrage d'une activité agricole, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'un projet d'installation hors cadre familial. En effet, 2/3 des installations en agriculture biologique en France sont hors cadre familial (Terres de lien, 2015) : « *l'accès au foncier et l'installation en bio sont donc intimement liés* » !

Ainsi d'après la statistique agricole (AGRESTE, 2017), en Haute-Loire les prix de vente et les coûts de location des terres ont été en moyenne de :

Terres et prés libres (vente) / *Terres et prés loués* (en euros courants/ha)	2000	2005	2010	2015	2015/2014
Secteurs : Bassin du Puy, Massif du Mézenc-Meygal, Velay basaltique	2820 *2230*	2940 *2380*	3320 *3060*	4600 *3470*	11% *5%*
Secteurs : Brivadois, Margeride	1770 *1940*	4650 *2380*	3610 *2320*	3470 *2350*	12% *1%*

On se trouve en dessous de la moyenne nationale pour laquelle le prix moyen des terres s'élève à 5230€. Cependant, un porteur de projet, sans parents agriculteurs, devra tout de même débourser entre 3400 et 4600 euros/ha pour acheter des terres. Ce qui pourrait représenter pour une ferme de 55ha entre187 et 253 000 euros sans compter la valeur des bâtiments d'habitations et d'exploitation.

Le Guide « *Agir sur le foncier agricole, un rôle essentiel pour les collectivités locales* » réalisé par l'association Terres de Lien expose tous les moyens existants pour agir sur le foncier agricole et favoriser les installations de producteurs notamment en agriculture biologique :

Ainsi, les élus locaux disposent de différents moyens pour agir sur le foncier et favoriser une agriculture plus respectueuse de l'environnement à travers :

- Les documents d'urbanismes (SCOT, PLU…)
- Des outils de protection sur un plus long terme (ZAP, PAEN…)
- Des outils d'intervention foncière (droit de préemption, acquisition à l'amiable…)
- En sollicitant la SAFER (utilisation du droit de préemption de la SAFER pour la mise en réserve de terres afin de favoriser l'installation…)
- Les outils fiscaux (exonération de taxe foncière pour les producteurs bio…)
- La mise en place de baux ruraux environnementaux
- …

Il existe également différents dispositifs pour repérer le foncier libre :

- Les diagnostics fonciers participatifs
- Les dispositifs de veille foncière
- Le dispositif vigifoncier mis en œuvre par la SAFER
- Les cafés installation et commissions locales à l'installation

Le guide réalisé par Terres de lien explique en détail tous ces outils.

Un monde associatif dynamique sur le territoire

L'atelier des possibles

L'atelier des possibles au Monastier-sur-Gazeille accompagne des projets et initiatives pour un développement durable.

En 2017, l'atelier des possibles organise avec des associations du brivadois (dASA, AFOCG43, la brèche, Accueil Paysan) un cycle pour accompagner des porteurs de projets souhaitant développer une activité en milieu rural et notamment des porteurs de projet en agriculture. Avec Terres de Lien, l'association organise également des cafés-installation permettant la rencontre entre des cédants et des porteurs de projet en agriculture.

Cette association développe également beaucoup d'autres projets pour dynamiser l'économie et la vie locale dans un objectif plus global de développement durable.

SOS Loire Vivante[24]

Cette association mène des actions sur le territoire de la Haute-Vallée de la Loire dans un but de préservation du fleuve, des espèces et des paysages de cette vallée :

- Soutien à l'installation de paysans (Ferme Terre de Liens aux Eygageyres)
- Campagne pour la création d'une réserve Man and Biosphere UNESCO sur les Sources et Gorges de la Loire, de l'Allier et de l'Ardèche.
- Soutien du projet de réserve naturelle régionale Haute-vallée de la Loire
- Création d'espace de refuge pour certaines espèces (ex : l'étang du Lauzet à Orzilhac)
- ….

On trouve également d'autres associations qui contribuent à un développement durable et à la vulgarisation de pratiques respectueuses de l'environnement : le CEN Auvergne, Jardin Fruités (Puy-en-Velay), le REN43…

Conclusion le contexte politique

Atouts du territoire	Ambitions fortes des programmes liés à la protection et préservation de la qualité de l'eau (SAGE, CT HBL, PAEC…) Implication de certaines communautés de communes dans ces projets Présence d'associations portant ou soutenant des projets de préservation de l'environnement et/ou des projets de développement de l'activité en milieu rural Des dispositifs d'aide en faveur des agriculteurs bio (aide à la certification, aide à l'acquisition de matériel…)
Limites et freins potentiels	Un manque de visibilité sur l'avenir des aides à la conversion et au maintien Une problématique foncière difficile à cernée et un faible au recours aux dispositifs permettant de favoriser les installations en bio Une baisse drastique des aides à l'animation agricole pour les associations du milieu rural dont Haute-Loire Biologique Les MAEC ont avant tout concerné des exploitations herbagères pour lesquelles les risques phytosanitaires sont moins existants. Cependant, le bétail de ces élevages consomme des concentrés produits ailleurs, la problématique phytosanitaire est donc bien malgré tout existante.

[24] SOS Loire Vivante - ERN France fondée en 1989 compte environ 3000 membres individuels et 150 associations adhérentes, partenaires ou membres du réseau Loire Vivante ainsi que 10 000 sympathisants enregistrés.

Orientation, actions à développer	Sensibiliser les élus sur l'importance de l'aide à la conversion et de l'aide au maintien (à différentes échelles) Lever les freins à l'installation de porteurs de projet en agriculture biologique en facilitant leur accès au foncier en lien avec Terres de lien, les collectivités locales (*faire connaître aux élus et aux agriculteurs les différents moyens et outils existants*) Sensibiliser les élus sur l'importance de conserver une pluralité d'organismes pour accompagner le développement de l'agriculture biologique (bénéfice des différentes approches)

LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE DU CONTRAT TERRITORIAL

Les captages

Sur la zone du contrat territorial aucun captage n'est classé prioritaire car il n'y pas eu d'identification de problèmes de qualité (notamment en termes de présence de résidus de pesticides…).

Cependant un gros captage se trouve au niveau de la zone du Devès, sur le bassin de la Beaume (au Brignon). La présence de ce gros captage qui alimente la ville du Puy nécessite de mieux connaître le fonctionnement de la nappe du Devès[25].

Les zones vulnérables

Aucune commune du CT n'est concernée par une réglementation liée aux zones vulnérables.

Les zonages environnementaux

Sur le territoire du contrat territorial on retrouve des zonages spécifiques liés à des politiques de conservation du patrimoine naturel :

3 sites Natura 2000 (Gorges de la Loire, Carrière de Solignac, Mézenc)
8 Espaces Naturels Sensibles gérés par le conseil départemental
Un projet de Réserve Naturelle Régionale porté par l'ex conseil régional d'Auvergne et l'établissement Public Loire

Conclusion sur la pression réglementaire

Atouts du territoire	Le territoire n'est pas soumis à des règlementations environnementales importantes (ZV, captage prioritaire…)
Limite et freins	Cette faible pression du contexte règlementaire n'incite pas à une évolution des changements de pratiques sur les zones non classées (Natura 2000…)

[25] Les produits phytosanitaires ou leurs produits de dégradation se conservent plus longtemps dans la nappe que dans les masses superficielles. Le cycle de cette nappe n'est pas bien connu, il pourrait être décennal voir pluri décennal, une pollution avérée pourrait donc apparaître dans 10, 20 ou 50 ans (source SICALA).

LE POTENTIEL LOCAL DE CONSOMMATION DE PRODUITS BIOLOGIQUES

Le bassin de consommation du Puy-en-Velay

Un bassin de consommation limité, mais une proximité de la ville du Puy favorable au développement de l'agriculture biologique

La population du contrat territorial est estimée à 22500hab (25hab/Km²) mais avec de fortes disparités liées à la présence d'une partie de la commune du Puy-en-Velay dans le territoire du CT. A elle seule, la ville du Puy-en-Velay compte autant d'habitants que le territoire du CT.
Une autre ville compte plus de 1000 habitants : Le Monastier-sur-Gazeille. En enlevant la ville du Puy et quelques bourgs, le territoire compte seulement 10hab/km².

La ville du Puy est le principal pôle d'attraction de ce territoire, cependant les bassin d'Aubenas, Langogne et Yssingeaux peuvent aussi participer à la structuration du territoire du CT.
Une route nationale, RN88, relie Le Puy à Pradelles. Le territoire est couvert par un bon réseau de routes secondaires. A noter quelques difficultés pour circuler l'hiver en cas de chutes de neige.

Développement du bio en restauration collective

Le département de la Haute-Loire mène des actions en faveur de la consommation de produits bio et/ou locaux dans les cantines en parallèle d'un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire. La réduction du gaspillage alimentaire « offre des marges de manœuvre financières aux établissements qui leur permettront de servir aux enfants des produits locaux de qualité et/ou issus de l'agriculture biologique parfois plus coûteux ». L'objectif du projet est de « Favoriser la production et la consommation de produits locaux ou issus d'une agriculture raisonnée et respectueuse de nos ressources ». En avril 2017, le département de la Haute-loire organisait la première semaine du « Manger bio et local », campagne de sensibilisation pour promouvoir le projet. Le cahier des charges du projet est désormais connu : il s'agit d'atteindre (dans les cantines des collèges et des EHPAD) 40% de produits locaux et 20% de bio en 2018, en augmentant ensuite la part de local de 10% chaque année. Lorsque l'offre locale n'est pas disponible, priorité sera donnée aux produits bio. Le département a mandaté un groupement de bureaux d'études pour faire un état des lieux et établir un programme d'action adapté.

La Région quant à elle, a lancé en 2017 l'opération « La région dans mon assiette », avec pour objectif de multiplier par quatre ses approvisionnements en produits locaux. Par contre, il n'y a plus de politique spécifique au développement des produits bio en restauration collective, comme c'était le cas auparavant (aides financières à l'introduction de produits bio en Auvergne et en Rhône-Alpes, opération « Mon lycée mange bio » en Rhône-Alpes…)

Enfin, dans les écoles primaires de Haute-Loire, on observe une volonté d'augmenter la part de produits bio et/ou locaux (très aléatoire en fonction des communes). Le contexte étant très différent d'une école à une autre, chaque cantine s'organise comme elle peut. Les volumes souvent peu importants et l'éloignement de la plate-forme de distribution auvergnate entrainent souvent les cantines à travailler en direct avec les producteurs (ce qui est chronophage pour le gestionnaire). Haute-Loire Biologique met à leur disposition un annuaire des fournisseurs bio-locaux de la restauration collective en Haute-Loire et propose un accompagnement adapté.

Organisation de l'offre en produits biologiques sur le territoire

Les plateformes de distribution

Pas de plate-forme à proximité, 2 plates-formes 100% Bio livrant la restauration collective : Auvergne Bio

distribution à Combronde et Bio A Pro à Brignais
Terroirs de Haute-Loire n'existe plus.

Les différentes formes de circuit-courts sur le territoire

- 1 magasin de producteurs 100% Bio à St Pierre Eynac : A LA SOURCE
- 1 magasin de producteurs au centre-ville du Puy (produits locaux et/ou bio)
- 1 magasin de producteurs au Monastier : Comptoir Sève et Son (produits locaux et/ou bio)
- Magasin de producteurs « Les fermiers du Mézenc » aux Estables (vente de produits locaux et/ou bio et restauration)
- Pas de marché 100% bio mais des marchés qui présentent une offre de produits bio (le Puy, Langogne, le Monastier…)
- AMAP'Onote sur le Puy
- Meygalimentaire à St Julien de Chapteuil (groupement d'achat bio)
- 4 magasins spécialisés bio dans l'agglomération du Puy-en- Velay (2 biocoop, le Panier Bio, Coco bio)
- SUPER U d'aiguilhe (produits locaux et bio)
- Boucherie 100% bio du Puy
- Projet de salaison bio sur le Puy

Conclusion sur le potentiel local de consommation

Atouts du territoire	La proximité de l'agglomération du Puy-en-Velay Une progression du nombre de magasins bio sur l'agglomération du Puy-en-Velay Une bonne diversification des formes de commercialisation en circuit-court Un projet de salaison bio sur le Puy Une incitation du conseil départemental (et également de l'Etat) à manger des produits bio (cantines)
Freins et limites	Peu de structures en Auvergne permettent la centralisant de produits bio pour fournir la restauration collective ou des acheteurs ayant besoin de gros volumes Absence d'incitation financière pour l'introduction de produits bio en restauration collective Il n'existe aucune étude sur les potentiels de débouchés en circuit-court de produits bio locaux Concurrence du : - Produit « de montagne » ou « naturel » - Produit « local »
Orientations, actions à développer	Accompagner les magasins bio à introduire davantage de produits locaux Améliorer l'offre des magasins bio en viande bio Réaliser une étude sur les potentiels de débouchés en circuit-court de produits bio locaux Développer une communication pédagogique auprès des consommateurs sur l'Agriculture Biologique (distinction par aux signes de qualité tels que l'AOP, le label Rouge etc., par rapport au produit local mais non bio…) Soutenir une politique plus ambitieuse en termes d'introduction de produits bio en restauration collective notamment en milieu scolaire Faciliter l'introduction de produits bio en restauration collective

CONCLUSION DE L'ETUDE

Les atouts du territoire pour l'AB :

- Un territoire agricole dominé par les exploitations de polyculture-élevage de vaches laitière et de bovins viande
- Un engagement déjà existant des agriculteurs du territoire dans des productions labellisées (bio, AOP, label rouge…)
- Un souhait des collectivités de lutter contre la déprise agricole en maintenant des productions de qualité et en misant sur la transformation des produits en Haute-Loire
- Des opérateurs économiques des filières longues biologiques en recherche de volumes supplémentaires

Mais des défis à relever pour les fermes :

- Répondre aux besoins des collecteurs tout au long de l'année et avec des produits répondant à leurs attentes
- Produire en bio de façon économe afin de ne pas alourdir des charges déjà élevées en zone de montagne
- Obtenir des prix suffisamment rémunérateurs

Ces défis concernent aussi bien des producteurs aujourd'hui non bio et qui souhaitent s'informer sur la conversion que des producteurs bio. Il ressort de cette étude que les actions prioritaires pour d'une part favoriser les conversions sur le territoire et sécuriser les systèmes actuellement en agriculture biologique sont les suivantes :

1- Actions pour accompagner les producteurs

a) Créer et valoriser des références techniques et économiques si possible réalisées dans le contexte de la Haute-Loire
b) Accompagner les agriculteurs bio et les porteurs de projet à la conversion par la formation notamment sur l'autonomie alimentaire, la production de veaux bio, l'engraissement et la finition des animaux, la conduite des cultures en bio…
c) Améliorer la connaissance des producteurs sur les débouchés des filières bio et la réglementation bio
d) Accompagner le développement de filières bio qui peinent à se développer et à se structurer en favorisant les rencontres et les échanges entre les producteurs, les acteurs de ces filières et les conseillers accompagnant les fermes (bovin allaitant, porc, brebis et chèvres laitières)
e) Soutenir et accompagner les projets collectifs ou individuels de création d'ateliers de transformation ou d'échanges entre producteurs (GIEE, laiterie collective locale, tuerie à la ferme…)
f) Mieux connaître les potentiels d'écoulement des productions bio altiligérienne en circuit-court

Acteurs du territoire qui pourraient favoriser le développement de ces actions : Haute-Loire Biologique, la Chambre d'Agriculture, Haute-Loire conseil Elevage, la FDCUMA, les opérateurs économiques ayant une collecte en AB, les lycées agricoles et CFPPA, les organismes de Gestion et de Défense de la lentille verte du Puy en Velay et du Fin Gras du Mézenc, les collectivités locales…

2- Actions pour favoriser la consommation de produits biologiques

a) Accompagner les magasins bio à introduire davantage de produits locaux
b) Améliorer l'offre des magasins bio en viande bio
c) Développer une communication pédagogique auprès des consommateurs sur l'Agriculture Biologique

d) Soutenir une politique plus ambitieuse en termes d'introduction de produits bio en restauration collective notamment en milieu scolaire
e) Faciliter l'introduction de produits bio en restauration collective

Acteurs du territoire qui pourraient favoriser le développement de ces actions : les magasins bio (Biocoop, cocobio, le grand Panier bio…), Haute-Loire Bio, le comité de promotion des produits fermiers de la Chambre d'Agriculture, les collectivités locales…

3- Actions pour promouvoir l'agriculture biologique auprès des élus et obtenir un soutien en sa faveur

a) Sensibiliser les élus sur l'importance de l'aide à la conversion et de l'aide au maintien (à différentes échelles)
b) Lever les freins à l'installation de porteurs de projet en agriculture biologique en facilitant leur accès au foncier en lien avec Terres de lien, les collectivités locales (*faire connaître aux élus et aux agriculteurs les différents moyens et outils existants*)
c) Sensibiliser les élus sur l'importance de conserver une pluralité d'organismes pour accompagner le développement de l'agriculture biologique (bénéfice des différentes approches)

Acteurs du territoire qui pourraient favoriser le développement de ces actions : Haute-Loire Biologique, la Chambre d'Agriculture, les opérateurs économiques ayant une collecte en AB, Terres de liens, la SAFER, lycées agricoles et CFPPA, les collectivités locales…

Références

AGRESTE (2017) Agreste Auvergne Rhône-Alpes n°8

ALLAIRE (2016)

CA07-CA43 (2016) Etat des lieux de l'agriculture sur le bassin versant « Haut bassin de la Loire »

Chambre d'Agriculture Régionale d'Auvergne (2016) Produire bio en Auvergne n°7

Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire (2016) Projet DEV_CAP (2016-2019) Restitution des résultats des enquêtes faites auprès des éleveurs caprins laitiers en Pays de la Loire

GAUTIER (2016)

Haute-Loire Bio (2016) Etat des lieux de l'agriculture biologique sur le haut bassin de la Loire

PEREZ Marion (2016) Préservation du foncier agricole biologique en Auvergne : comment améliorer la compatibilité entre l'offre et la demande de foncier pour favoriser les transmissions agricoles de bio en bio

Pôle AB Massif Central (2016) BioRef_OvinsViande

Terres de Lien (2015) Guide pratique : Agir sur le foncier agricole un rôle essentiel pour les collectivités locales
Haute-Loire Bio (2016)